

ARTICLES FEVRIER 2010

SOCIETE / ECONOMIE

Le logement, facteur aggravant des inégalités

LEMONDE.FR | 02.02.10 |

Selon le dernier [rapport annuel](#) de la Fondation Abbé-Pierre, la France compte 3,5 millions de mal-logés. Plus inquiétant, 6,5 millions de personnes fragiles seraient susceptibles de basculer à tout moment dans cette première catégorie en cas d'éclatement de la famille ou de perte d'emploi. L'organisation souligne que *"l'aggravation progressive de la crise du logement aboutit à un vrai problème de société"*.

Cette fragilité grandissante d'une partie de la population vis-à-vis du logement est une tendance lourde depuis plusieurs décennies. Selon un [rapport](#) de l'Insee sur "la consommation des ménages depuis 50 ans", la part moyenne du logement dans le budget des Français n'a cessé de croître au fil du temps, passant de 11 % en 1960 à 25 % en 2007 (1). Le budget lié à l'habitat est ainsi devenu le premier poste de dépense, détrônant l'alimentation, un phénomène qu'on retrouve dans la plupart des pays développés (*lire encadré*).

Régis Bigot, directeur adjoint du département Conditions de vie et Aspirations au Credoc, résume en quelques chiffres l'ampleur du problème : *"Depuis 1996, les prix à l'achat ont été multipliés par 2,5, c'est-à-dire deux fois plus que le [niveau de vie](#) des Français. Quant aux loyers, ils ont augmenté deux fois plus vite que l'inflation au cours des trente dernières années."*

PRÉCARISATION DES MÉNAGES

Le budget consacré au logement, à son chauffage et à son éclairage, représente aujourd'hui 75 % des dépenses "pré-engagées", sur lesquelles les ménages peuvent difficilement arbitrer à court terme. Cette immobilisation d'une part croissante des ressources a contribué à créer un écart important *"entre la mesure du pouvoir d'achat et la perception que s'en font les ménages"*, explique l'Insee dans son [étude](#) sur "le poids des dépenses de logement depuis vingt ans".

Phénomène plus inquiétant, le logement est devenu un facteur d'aggravation des inégalités. Son poids budgétaire est en effet *"deux fois plus élevé pour les 20 % des ménages les plus modestes que pour les 20 % les plus riches"*, souligne l'institut dans son [rapport](#) sur "le budget des familles en 2006".

Cette précarisation des ménages les plus fragiles s'explique en partie par leur difficulté grandissante pour accéder à la propriété. Parmi les 20 % de ménages ayant le niveau de vie le plus faible, la proportion de locataires ne cessent de croître, passant de 40 % en 1988 à 56 % en

2006, explique l'économiste Gabrielle Fack dans un [article](#) sur l'évolution des inégalités face au logement. A l'inverse, la proportion des 20 % de ménages les plus aisés à louer un appartement est passée sur la même période de 30 % à 20 % (voir [tableau](#)). La part des propriétaires n'a donc cessé de croître en France entre 1973 (45 %) et 2002 (56 %), améliorant la situation de nombreux ménages qui ont pu profiter de la hausse des prix. Celle des plus modestes, souvent condamnés à la location, est en revanche devenue de plus en plus difficile à supporter.

"IL MANQUE 1 MILLION DE LOGEMENTS"

Les causes de l'augmentation du coût du logement sont multiples. Sur le long terme, la hausse des prix s'explique par le fait que la qualité et la superficie moyenne du parc immobilier s'est améliorée avec son renouvellement, explique Régis Bigot, du Credoc. *"Mais sur les quinze dernières années, on ne peut pas dire que la qualité ait beaucoup évolué alors que les prix ont explosé"*, nuance-t-il, évoquant une *"bulle spéculative"*.

La hausse des prix s'explique aussi par un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande, particulièrement sensible dans un pays à fort taux de natalité comme la France : la baisse des taux d'intérêt depuis vingt ans a en effet favorisé l'accès au crédit, et donc la demande, alors que les mises en chantier n'ont pas suivi. *"Il manque un million de logements en France"*, résume Jean-Michel Guérin, président du groupe "Particulier à Particulier".

(1) Le mode de calcul retenu ici est celui de la comptabilité nationale. Il attribue aux accédants à la propriété des loyers fictifs dits "imputés", qu'ils se payent à eux-mêmes et sont ajoutés à leurs revenus. Deux autres méthodes de calcul utilisées dans cet article existent : elles sont expliquées dans une [étude de l'Insee](#) page 35.

Soren Seelow

La situation en Europe

Depuis 1988, les ménages européens consacrent une proportion croissante de leur budget à leur résidence. *"La hausse est particulièrement nette en France, au Portugal (27 % du budget des ménages en 2005, contre 12 % en 1988), en Italie (30 %, contre 19 %) et en Espagne (30 %, contre 19 %), souligne Régis Bigot dans un [article](#) sur le logement en Europe. Elle est également significative au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Grèce et aux Pays-Bas"* (voir [graphique](#)).

Deuxième constatation : c'est dans les pays les plus riches que les ménages éprouvent le plus de difficultés à accéder à la propriété et consacrent la plus grande part de leurs ressources à leur habitation. Au Danemark, en Suède, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en France, en Norvège ou aux Pays-Bas, le poids des dépenses de logement atteint ou dépasse 25 % du budget ; il est inférieur à ce seuil en Lettonie (17 %), en Lituanie (19 %), à Chypre (22 %), en Slovaquie (23 %) ou en Slovénie (23 %). *"D'une certaine manière, l'augmentation de la*

part des dépenses de logement dans le budget des ménages pourrait donc être interprétée comme un indicateur de l'amélioration des conditions de vie", explique Régis Bigot.

TRAVAIL / FONCTION PUBLIQUE

Anne Baltazar, secrétaire générale FO-Fonctionnaires

Un projet de décret pour "se débarrasser des fonctionnaires"

LEMONDE.FR | 02.02.10 |

Anne Baltazar, secrétaire générale de la fédération des fonctionnaires Force ouvrière (FO), explique pourquoi le projet de décret sur la réorientation professionnelle des agents de l'Etat, qui sera présenté le 11 février au Conseil supérieur de la fonction publique, provoque une telle polémique chez les syndicats de fonctionnaires.

Le texte prévoit qu'un agent "dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'un projet de réorganisation" de son service sera mis en disponibilité d'office s'il refuse trois postes proposés en remplacement par l'administration. Que signifie cette disponibilité d'office ?

C'est un pré-licenciement déguisé. Le ou la fonctionnaire restera titulaire de la fonction publique mais ne percevra plus de salaire. Il recevra à la place une allocation sociale : un petit quelque chose qui ne remplacera en rien des revenus. Pendant ce temps-là, l'agent sera obligé de guetter lui-même des vacances d'emploi, pour n'importe quel poste et dans n'importe quelle administration de sa région. Le texte ne prévoit aucune aide pour l'accompagner dans cette recherche. S'il ne trouve rien qui lui corresponde, il sera licencié. La mise à disposition d'office existe déjà en cas de problèmes de santé et d'invalidité, mais ce projet de décret l'associe à des licenciements de titulaire. C'est inacceptable.

Le ministre de la fonction publique, Eric Woerth, a pointé qu'avant d'en arriver là, les fonctionnaires pourront bénéficier d'une réorientation personnalisée et suivie, afin d'éviter qu'ils ne refusent trois postes. Ce n'est pas suffisant selon vous ?

Non, car il n'y a aucune visibilité sur les postes en question à pourvoir en cas de réorganisation des antennes des services publics. L'autorité en la matière se trouve entre les mains du préfet de région, qui gère les arrêtés d'affectation sans concertation avec le personnel ou les syndicats. Les chefs des antennes concernées agiront selon ses directives, sans marge de manœuvre. Des conseillers en mobilité ont certes fait leur apparition l'année dernière dans les préfetures, mais nous ne sommes pas informés quant au rôle qu'ils auront dans ces mouvements de personnel. C'est le règne de l'incertitude et de l'insécurité, et découvrir ces mesures au fur et à mesure ne

nous rassure pas. Le doute est par ailleurs permis concernant la "réorientation" proposée, et les offres d'emplois compatibles avec la vie des agents.

Les réorganisations de service seront-elles nombreuses ?

La révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée en 2007 par le gouvernement Sarkozy, dans laquelle s'inscrit la réforme de l'administration territoriale dont il est ici question, est claire dans ses principes : l'Etat veut faire des économies sur le service public. Cela s'est d'abord traduit par le non-remplacement d'un employé sur deux partant en retraite. Ce projet de décret est un nouvel outil pour se débarrasser des fonctionnaires. Il fait prendre une tournure plus ferme à la RGPP. Dans ce contexte, tous les agents sont potentiellement concernés par des suppressions de postes. Sous couvert du redéploiement et de la restructuration de la fonction publique, ce sont tous les éléments d'un plan social global sur les fonctionnaires qui se mettent place.

Michaël Szadkowski

SOCIETE

Ces pères qui élèvent seuls leurs enfants

LE MONDE | 06.02.10 |

Le terme "famille monoparentale" évoque le plus souvent les mères qui élèvent seules leurs enfants, éludant une autre réalité, celle des pères confrontés à cette situation. Comme Romain, 54 ans, et ses trois filles aujourd'hui âgées de 16, 20 et 21 ans. Il aurait souhaité une garde alternée, mais le départ de son ex-épouse à l'autre bout de la France rendait ce choix impossible. Au terme d'une bataille juridique, il a obtenu la garde de ses enfants. *"La première année, j'ai vraiment eu beaucoup de mal à comprendre ce que je devais faire et ne pas faire"*, explique-t-il. Il a essayé de poursuivre les rituels, les câlins, qu'avait institués sa femme, et de tenir à la fois un rôle de père et de mère. *"Je n'étais pas à l'aise. Tous les soirs, je devais gratter le dos de la plus jeune, âgée de 8 ans, pendant près d'une heure. Elle appelait cela le "frisson gratte-gratte", se souvient Romain. Pour chaque décision, je me posais la question de savoir ce qu'aurait fait une maman. C'est moi qui ai dû expliquer à ma fille aînée comment mettre une serviette périodique."*

Craignant que son comportement ne compromette l'équilibre de ses filles, il a entrepris une psychothérapie pendant quelques mois. *"J'ai compris que je n'étais pas une maman et que je ne le serais jamais, analyse-t-il. Ces séances m'ont permis d'être moi-même et de me faire davantage confiance."* Quand sa deuxième fille lui a posé des questions très précises sur la sexualité, il lui a dit que ça n'était pas à lui de répondre et lui a donné le numéro du planning familial.

La relation avec sa fille aînée, qui avait 13 ans au moment de la séparation, a été très difficile. *"Elle a immédiatement voulu refonder une petite famille en prenant le rôle de la mère. Comme j'étais très pris par mon travail, la première année, je lui ai confié trop de responsabilités."* La relation est devenue conflictuelle. *"Très vite, je lui ai dit qu'elle était ma fille, que son devoir était de bien travailler à l'école et pas d'être la femme de la maison."*

Elle ne supportait pas que son père ait une vie amoureuse. Les deux tentatives d'installer une femme à la maison se sont soldées par un échec. Aujourd'hui, les choses semblent rentrer dans l'ordre. Sa fille aînée prépare un brevet de technicien supérieur et a un petit ami avec qui elle envisage d'habiter. *"Mon devoir de père, considère Romain, c'est d'amener mes enfants à devenir des citoyens autonomes avec les armes pour s'en sortir dans la vie : un diplôme d'enseignement supérieur et le permis de conduire."*

Selon le dernier recensement, effectué en 2006, 15,5 % des familles monoparentales sont constituées autour d'un homme (contre 14,7 % en 1999), soit 344 444 "pères solos". Le développement de la garde alternée a conduit les pères à faire face à des situations auxquelles ils n'étaient pas forcément préparés. De même que les femmes qui élèvent seules leurs enfants sont parfois démunies par l'absence du père, notamment pour exercer leur autorité, certains hommes ont du mal à trouver leur juste place.

Ces hommes font encore l'objet d'un regard particulier de la société. Contrairement aux mères, ils doivent très souvent justifier leur statut pour toute démarche, comme inscrire son enfant à l'école. *"J'ai fait plastifier le jugement qui m'accorde la garde des filles. On me l'a encore demandé récemment pour inscrire ma cadette au permis de conduire"*, déplore Romain.

On considère encore qu'un enfant, dans les premières années de sa vie, ne peut grandir correctement qu'en présence d'une figure maternelle. Une idée de plus en plus battue en brèche. Le pédopsychiatre Patrice Huerre s'est penché sur les parcours singuliers de "pères solos" dans un ouvrage intitulé *Pères solos, pères singuliers ?*. *"Ce qui importe, considère le docteur Huerre, c'est que la figure d'attachement première soit fiable. Si c'est le cas, peu importe que ce soit le père ou la mère. Certains pères considèrent que l'absence de la mère doit être absolument compensée. Du coup, ils en rajoutent dans la proximité et ne sortent quasiment plus."* Certains hommes, à l'instar des mères seules, ont ainsi du mal à exercer leur autorité par manque de distanciation.

"Se contenter d'être père a l'avantage de laisser, en creux, toute sa place à la mère", considère le pédopsychiatre. Et même si celle-ci a disparu de la vie des enfants, il est important de l'évoquer. Toute tentative d'effacement reviendrait à nier une part de l'enfant lui-même. Elle risquerait d'installer une fille dans une vie de "petit couple" déstructurante en considérant inconsciemment son père comme son mari.

A l'adolescence, une trop forte relation avec le père qui ne peut être contesté constitue un obstacle à l'autonomisation de l'enfant. Difficile d'exister ou de rivaliser avec ce père auquel on

doit tout. *"Ce qui me paraît essentiel, en cas d'absence de la mère, c'est qu'il y ait des tiers féminins invoqués régulièrement"*, considère le médecin.

Dévoués à leurs enfants, certains pères solos mettent leur vie affective entre parenthèses au risque d'enfermer leurs enfants dans une bulle familiale. Plus il tarde à avoir une vie amoureuse, plus cela risque d'être douloureux et conflictuel. *"Le plus grand service à rendre à un enfant est de laisser une place à l'homme, sinon, quel modèle adulte le père solo lui donnera-t-il si ce n'est celle d'un homme sacrifié sur l'autel du devoir parental ?"*, conclut M. Huerre. L'enfant se construit dans le juste équilibre de l'amour et du dévouement, mais aussi de l'acceptation du manque et de la frustration.

Pères solos, pères singuliers ?, de Patrice Huerre et Christilla Pellé-Douël (éd. Albin Michel, 147 p., 12,90 €).

Martine Laronche

LIBERTE PUBLIQUE

Jean-Pierre Dubois, professeur de droit public à Paris-XI et président de la Ligue des droits de l'homme (LDH)

"Il faut généraliser le droit d'accès et de rectification aux fichiers et créer un habeas corpus numérique"

LE MONDE | 09.02.10 |

La Ligue des droits de l'homme (LDH) a lancé, à l'automne 2009, une campagne intitulée "Urgence pour les libertés", axée sur cinq thèmes : asphyxie de la démocratie, exclusion et droits sociaux, droits des étrangers, justice-police-prisons, société de surveillance. Jean-Pierre Dubois, professeur de droit public à Paris-XI et président de la Ligue, analyse, dans ce contexte, la nouvelle loi sur la sécurité intérieure.

Pourquoi avoir lancé une campagne sur les libertés publiques ?

Parce que nous voyons converger une série de dérives et de régression des droits qui vont très au-delà de nos inquiétudes récurrentes. Il y a une histoire longue de ces dérives, qui commence à la fin des années 1970, mais sur cette tendance lourde se greffent des aggravations considérables.

Si nous revenions à l'époque de Georges Pompidou, nous serions surpris du "laxisme" des gouvernements. Cela paraît incroyable, mais avant 1970, la consommation de stupéfiants n'était pas un délit. En 1977, le Conseil constitutionnel interdisait à un policier d'ouvrir un coffre de

voiture parce que c'était un élément du domicile. Et il n'y avait pas de législation antiterroriste dérogeant aux droits de la défense, permettant des gardes à vue prolongées, débouchant sur des détentions provisoires de quatre ou cinq ans. Même l'extrême gauche n'oserait pas revenir aux années 1970.

Pourquoi cette évolution ?

Robert Badinter avait vu juste quand il parlait de "*lepénisation des esprits*". On pourrait démontrer qu'une bonne moitié du programme présidentiel de Jean-Marie Le Pen en 2002 est passé au *Journal officiel* depuis. C'est grave, mais malheureusement vrai.

Comment analysez-vous la loi sur la sécurité intérieure ?

Beaucoup de choses me choquent, mais le plus terrifiant, c'est la logique d'interconnexion des fichiers. Il n'y a pas une semaine où n'est pas créé un nouveau fichier de police, et on installe aujourd'hui un gigantesque carrefour du fichage et du traçage. Si l'on croise les GPS des voitures, les téléphones portables, les passes Navigo de la RATP, on aboutit à une localisation permanente des gens qui est fascinante.

La vidéosurveillance se transforme en vidéoprotection...

C'est la novlangue, comme on dit plan social pour plan de licenciement : nous protéger signifie désormais nous surveiller, et l'idéal du citoyen devient le détenu de Fleury-Mérogis, effectivement constamment sous "protection". Nous sommes entrés dans une société du soupçon, chaque citoyen est suspect, chaque internaute un pirate potentiel. Paris se met à la vidéosurveillance, quand Miami l'abandonne. Miami, pourtant un bastion sécuritaire, démonte ses caméras parce que ça coûte un argent fou et que cela ne sert à rien. L'objectif véritable en France n'est pas la sécurité, c'est d'habituer le citoyen à être surveillé.

Que propose la Ligue ?

Nous proposons un pacte pour les droits et la citoyenneté. Pas un programme politique, seulement la recherche de convergence de la société civile pour redonner espoir en l'avenir. Pour la justice, il est essentiel de préserver l'indépendance de la phase d'instruction. Non pas que nous soyons satisfaits du statu quo, le juge d'instruction est légitimement critiqué, mais parce que le degré actuel de dépendance du parquet n'est pas tolérable.

S'y ajoute la suppression des procédures d'exception. La France n'a vécu que cinq ans sans justice d'exception, de 1981, année de la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et des tribunaux permanents des forces armées, à 1986, vote des lois antiterroristes. Aujourd'hui, 40 % des affaires échappent au droit commun. La loi devrait être la même pour tous, qu'elle protège ou qu'elle punisse, conformément aux principes de 1789.

Sur la police, nous voudrions créer une attestation de contrôle d'identité. A chaque contrôle, le policier inscrirait son nom, celui de la personne contrôlée, le lieu, l'heure et le motif légal du

contrôle. Cela sécuriserait les personnes contrôlées et prendrait cinq minutes. Ce système fonctionne déjà en Espagne et à Chicago où les policiers s'en trouvent fort bien.

Pour les prisons, nous voulons proscrire "les sorties sèches". Toute fin de peine de prison doit s'exécuter à l'extérieur sous contrôle judiciaire. C'est important pour les droits des détenus mais aussi pour protéger la société : le taux de récidive est trois fois inférieur quand le détenu a préparé sa sortie.

Et les fichiers de police ?

Il faut généraliser le droit d'accès et de rectification aux fichiers et créer un habeas corpus numérique : qu'est-ce qu'on dit sur moi, est-ce que je peux rectifier ce qui est faux, etc. Nous proposons un référé vie privée, permettant aux citoyens de saisir un juge qui puisse, sous peine d'astreinte, mettre fin au fichage abusif. Nous allons discuter avec nos partenaires associatifs et syndicaux pour ensuite porter ces propositions devant les forces politiques à l'automne. A elles ensuite de s'en saisir.

Sur Lemonde.fr : [chat avec Jean-Pierre Dubois, mercredi 10 février à 14 h 30 : "Vers une société de surveillance ?"](#).

Propos recueillis par Franck Johannès

TRAVAIL

Les troubles musculo-squelettiques explosent

LEMONDE.FR avec AFP | 09.02.10 |

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) – qui représentent une très forte majorité des maladies professionnelles – augmentent depuis dix ans du fait du rythme toujours plus soutenu de l'organisation du travail, selon l'Institut de veille sanitaire (InVS). Les TMS se traduisent en général par des douleurs – cervicales, souffrances aux articulations des membres, tendinites – et une gêne fonctionnelle. Les plus courants sont le syndrome du canal carpien, qui touche le poignet, les tendinopathies de la coiffe des rotateurs, qui concernent l'épaule, l'épicondylite du coude, les lombalgies, les cervicalgies...

Selon plusieurs études publiées mardi dans le [*Bulletin épidémiologique hebdomadaire*](#) de l'InVS, près de 40 000 personnes souffrant de TMS ont été indemnisées en 2008 par le régime général de la Sécurité sociale, pour un coût de près de 800 millions d'euros.

En 2006, les TMS des membres et lombalgies représentaient près de 80 % des maladies professionnelles, bien qu'elles soient très sous-déclarées, les salariés craignant notamment les conséquences négatives pour leur emploi. Selon un programme de suivi mis en place en 2002 dans les Pays de la Loire, 15 % des femmes et 11 % des hommes travaillant en entreprise, de 20 à 59 ans, souffraient alors d'un TMS du membre supérieur, le plus souvent pour raisons professionnelles.

Les facteurs biomécaniques (mouvements en force, postures extrêmes, répétitivité élevée) ainsi que les contraintes psychosociales (forte demande, faible latitude décisionnelle...) jouent un rôle important dans la survenue des TMS. Certaines catégories de travailleurs sont particulièrement concernées, par exemple, pour le syndrome du canal carpien, les agricultrices, vendeuses, ouvrières de l'électronique, et, chez les hommes, les jardiniers, maçons, cuisiniers... Les travailleurs intérimaires, soumis à des rythmes de travail souvent plus durs, sont particulièrement à risque mais, en général plus jeunes, n'en souffrent pas plus que les autres.

A peu près stable sur dix ans, la manutention manuelle concerne 40 % des salariés (construction, commerce de détail, santé...). Un peu plus du quart des travailleurs restent debout vingt heures ou plus par semaine. De 1994 à 2003, selon une enquête nationale, le travail sur écran, et les contraintes physiques qu'il implique, est monté en puissance, puisque 22 % des salariés y consacrent au moins vingt heures par semaine. Mais, souligne Catherine Ha, *"remédier à ces contraintes est relativement simple, avec des progrès en ergonomie du poste de travail"*.

ECOLOGIE

La forêt ne gagne plus de terrain en France

LE MONDE | 08.02.10 |

C'est la rupture d'une tendance historique de plus d'un siècle : en 2008, la forêt a cessé de gagner du terrain en France, après une progression continue pendant plus de cent cinquante ans. Ce tournant majeur dans l'occupation du territoire a été observé par les statisticiens du ministère de l'agriculture, dont l'enquête Teruti sur l'utilisation du territoire a été publiée fin 2009 (Agreste, *Chiffres et données*, n° 208). Menée chaque année depuis les années 1960, l'enquête observe l'occupation des terrains sur plus de 300 000 points du territoire. En 2008, il est apparu que les sols boisés reculaient (16,946 millions d'hectares) par rapport au relevé précédent (16,974).

Ce tournant s'inscrit dans un phénomène général et continu de conversion des terres agricoles vers d'autres usages : jusqu'à présent, ce mouvement s'opérait partie par boisement, partie par

urbanisation. C'est maintenant l'urbanisation, ou "artificialisation des sols", qui absorbe les terres agricoles abandonnées. Les chiffres montrent aussi que l'urbanisation des sols s'accélère : de 54 000 hectares par an dans la décennie 1982-1992 à 74 000 hectares par an sur les années 2006-2008. Ce rythme dépasse largement la croissance de la population.

Le sujet est pris au sérieux au plus haut niveau : le 25 janvier, lors de l'émission télévisée "Paroles de Français", Nicolas Sarkozy a ainsi dit : *"Nous avons besoin de protéger les terres agricoles, parce que les terres agricoles, c'est l'équivalent d'un département qui disparaît par an, c'est une catastrophe."* C'est en fait en dix ans que l'équivalent d'un département est absorbé par l'artificialisation, mais le danger est réel. *"Le gaspillage des terres agricoles continue inexorablement, écrit André Thévenot, président de la fédération des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). L'étalement urbain ne cesse de s'amplifier au détriment des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains, au risque de perturber les équilibres écologiques et territoriaux."*

Un spécialiste du cabinet d'études Solagro, Philippe Pointereau, s'inquiète même pour l'autonomie du pays : *"Au rythme actuel de perte des terres agricoles, la France pourrait devenir franchement importatrice de denrées agricoles en 2050, et perdre son indépendance alimentaire."*

La cause essentielle du gaspillage de l'espace est le décalage entre le revenu agricole et le prix du foncier : il est toujours plus intéressant de vendre une terre à la construction que de la conserver en culture. Ainsi, le prix national des terres et prés libres est d'environ 5 170 euros l'hectare en 2008, selon les Safer. Mais si le terrain devient constructible, sa valeur est d'un coup multipliée par quatorze dans la Creuse, par cinquante dans la région toulousaine et même par... trois cents en région parisienne. Rares sont d'ailleurs les agriculteurs à tirer profit de cette culbute, puisque plus des deux tiers des exploitations sont en fermage.

Taxer les plus-values

Quelles solutions envisager ? Des offices fonciers achetant les terres pour la collectivité, comme le recommandait Edgard Pisani dans son ouvrage *Utopie foncière*, qui vient d'être réédité (Ed. du Linteau, 23 euros) ? Ou *"un zonage pérenne et généralisé des terres agricoles"*, comme le souhaite M. Thévenot ? Quoi qu'il en soit, le facteur-clé sera une volonté politique de maîtriser cette surconsommation d'espace. Les élus locaux sont toujours tentés d'urbaniser, ce qui génère de nouvelles recettes fiscales.

Le législateur a déjà essayé de freiner cette érosion des terres agricoles, mais en vain. La loi SRU de 2000 conférait aux schémas de cohérence territoriale (SCOT) - un document d'urbanisme créé par ce texte - l'obligation de prendre en compte la préservation des terres agricoles. *"Les SCOT montent en puissance, mais leur couverture nationale n'est pas très forte"*, note cependant un agent de l'Etat. En 2005, les départements ont aussi été dotés de la compétence de protection des espaces périurbains avec un nouvel instrument, les PAEN, leur permettant d'acheter des terres agricoles et de jouer le rôle de bailleur. Mais sans succès jusqu'à présent.

La loi de modernisation agricole, qui doit être discutée au Parlement après les élections régionales des 14 et 21 mars, va également tenter de réduire la consommation de terres agricoles. L'objectif en serait, selon le ministre Bruno Le Maire, de réduire de moitié ce gaspillage d'ici à 2020 à travers, notamment, la taxation des plus-values excessives.

Hervé Kempf et Clément Lacombe

INFORMATIQUE / LIBERTES PUBLIQUES

Loppsi : des fichiers informatiques contre la petite et la moyenne délinquance

LEMONDE.FR | 11.02.10 |

Les députés ont adopté jeudi après-midi les articles 10 et 11 du projet de loi sur la sécurité intérieure (Loppsi), relatifs aux données personnelles conservées dans les fichiers informatiques des enquêteurs (comme le STIC, fichiers de la police nationale ; Judex, fichiers de la gendarmerie, etc.). La Loppsi ouvre ainsi la voie à de nouvelles procédures concernant la création, l'accès et le recoupement des informations récoltées dans les nombreuses [bases de données](#) utilisées par la police et la gendarmerie.

La loi Loppsi prévoit d'étendre **l'utilisation de fichiers informatiques pour lutter contre la petite et la moyenne délinquance**. Le fichage concernera désormais toute personne citée dans *"des enquêtes ou des investigations exécutées sur commission rogatoire et concernant tout crime ou délit, ainsi que les contraventions de la cinquième classe sanctionnant a) un trouble à la sécurité ou à la tranquillité publiques b) une atteinte aux personnes, aux biens ou à l'autorité de l'Etat"*.

50 % DE TAUX D'ÉLUCIDATION DES PETITS DÉLITS D'ICI À 2013

Eric Ciotti, rapporteur de la loi, a clairement défini en séance le but de ces nouvelles procédures informatiques. *"Les faits les moins élucidés sont les faits les moins graves. Le taux d'élucidation des affaires est de 12,5 % pour la délinquance de proximité, 14 % pour les cambriolages, 15 % pour les vols. Notre objectif est d'arriver à 50 % en 2013."* Raison pour laquelle il faut, selon lui, *"conserver le plus de noms possibles dans les fichiers"* et *"étendre les domaines qu'ils concernent"* afin d'avoir une liste complète des délits commis par la même personne, et faciliter son interpellation.

Le rapporteur s'est en cela opposé à Delphine Batho (député PS) et Patric Braouzec (communiste), qui préconisaient la disparition ou la limitation de l'apparition, dans les fichiers actuels, des témoins et des victimes innocentes.

LOGICIELS ET FICHIERS D'ANALYSES SÉRIELLES

Toujours pour lutter contre la petite et la moyenne délinquance, les fichiers d'analyses sérielles de la police et de la gendarmerie (respectivement [Salvac](#) et [Anacrim](#)) sont étendus à toutes les *"infractions punies d'au moins cinq ans d'emprisonnement"*. Ces fichiers collectaient tous types d'informations jugées utiles par les enquêteurs (identité, faits, témoignages... recueillis pour des *"raisons sérieuses"*) afin d'élucider des crimes perpétrés en série et/ou avec violence.

Désormais, ils peuvent être utilisés pour des cas de *"petite et moyenne délinquance de masse"*, comme [le formule](#) la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Pourront apparaître dans ces fichiers les vols avec récidive, ou encore les vols commis envers les personnes vulnérables, dont les condamnations doivent passer de cinq à sept ans de prison ainsi que le prévoit un amendement de la Loppsi [déposé par Brice Hortefeux](#).

Le texte encadre également la création de logiciels de type [Périclès](#) qui doivent recouper les informations de toutes les bases de données d'enquêtes disponibles (il en existe une cinquantaine). Ces logiciels ne pourront être créés que sur décrets du Conseil d'Etat, qui détermineront la durée pendant laquelle les logiciels conserveront ces données, prévues *"anonymes"*.

La députée PS Delphine Batho a cependant prévenu l'Hémicycle que cet anonymat n'était que *"théorique"*, puisque les logiciels croiseront des sommes de données de provenance et de nature très diverses, selon le fichier dont elles proviennent. Elles établiront au bout du compte le portrait complet de la personne concernée par l'enquête.

MODIFIER LES INFORMATIONS DANS LES FICHIERS POLICIERS

L'article 10 introduit dans la loi la possibilité d'effacer les informations nominatives inscrites dans les bases de données d'enquête : *"En cas de décision de relaxe ou d'acquittement devenue définitive, les données personnelles concernant les personnes mises en cause sont effacées, sauf si le procureur de la République en prescrit le maintien pour des raisons liées à la finalité du fichier."* Le procureur peut également effacer, compléter ou rectifier ces informations en cas de *"requalification judiciaire"* : chaque citoyen concerné pourra demander au magistrat la rectification des données enregistrées dans les fichiers policiers.

En revanche, l'opposition n'a pas réussi à étendre ces droits de modification et d'effacement des données en cas de *"décisions de non-lieu"*, d'une *"insuffisance de charges"* ou d'un *"classement sans suite"* d'une affaire. Seule une mention apparaîtra dans les fichiers existants. Brice Hortefeux et Eric Ciotti ont justifié ce maintien pour ne pas se priver d'informations potentiellement utiles pour d'autres enquêtes.

Delphine Batho a également défendu des amendements prévoyant *"un traitement en temps réel des fichiers"* pour les *"situations d'urgence"*. Par exemple, des recherches d'emploi rendues difficiles lorsque le nom du chômeur apparaît dans les bases de données policières, sans qu'il soit pour autant coupable d'un délit. La députée s'est appuyée sur les rapports de la CNIL, qui

avait constaté en 2009 un grand nombre d'[erreurs](#) dans le STIC. Ses amendements ont tous été rejetés.

Michaël Szadkowski

SOCIAL

La France a perdu 412 000 emplois en 2009, la baisse s'est ralentie au 4e trimestre

LEMONDE.FR avec AFP | 12.02.10 | 10h54 • Mis à jour le 12.02.10 | 11h15

a France a continué au quatrième trimestre 2009 à perdre plus d'emplois salariés qu'elle n'en crée mais la baisse a été *"moins marquée qu'au trimestre précédent"*, portant à 412 000 le total des destructions nettes en 2009, selon des données provisoires publiées par l'[Insee](#), vendredi 12 février.

"Le nombre de salariés dans les secteurs marchands a baissé de 56 500 au 4e trimestre 2009", soit - 0,4 % par rapport au troisième trimestre (- 0,5 %), selon l'Insee, dont l'estimation peut être révisée d'une publication à l'autre. La baisse a été "moins marquée qu'au trimestre précédent (- 76 100 postes)" sur fond de rebond des emplois en intérim, a souligné l'Insee. Sur un an, l'emploi a baissé de 2,5 % (- 412 000 postes), essentiellement dans l'industrie (- 5,6 %), notamment manufacturière (- 6,1 % sur un an), selon la même source. "La baisse en glissement annuel de 2,5 % est du jamais vu", a-t-on précisé à l'Insee, dont les séries statistiques annuelles remontent jusqu'en 1994. Ces estimations, disponibles environ 45 jours après la fin du trimestre, sont calculées uniquement pour les secteurs principalement marchands.

Cela ramène à 16,019 millions le nombre total de salariés dans ces secteurs recouvrant les entreprises de toutes tailles et de toutes activités, hormis l'agriculture, l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale. Dans [Les Echos](#), le secrétaire d'Etat à l'emploi, Laurent Wauquiez, affirme que le bilan social de la crise *"aurait pu être bien plus"* lourd. *"Il y a eu 450 000 destructions d'emplois, c'est évidemment beaucoup trop, mais je vous rappelle qu'on nous en avait prédit 700 000"*, dit-il. Dans sa note de conjoncture publiée le 19 juin, l'Insee prévoyait que *"l'emploi salarié marchand non agricole diminuerait de près de 700 000 postes en 2009"*. L'Insee a ensuite révisé sa prévision le 17 décembre à 451 000 après - 145 000 en 2008.

SOCIETE /INTERNET

Comment Internet modifie-t-il notre rapport au réel ?

InternetActu | 12.02.10 |

Comment l'internet transforme-t-il la façon dont vous pensez ?", telle était [la grande question annuelle posée par la revue *The Edge*](#) à quelque 170 experts, scientifiques, artistes et penseurs. Difficile d'en faire une synthèse, tant les contributions sont multiples et variées et souvent passionnantes. Que les répondants soient fans ou critiques de la révolution des technologies de l'information, en tout cas, il est clair qu'Internet ne laisse personne indifférent.

L'INTERNET CHANGE LA FAÇON DONT ON VIT L'EXPÉRIENCE

Pour les artistes [Eric Fischl](#) et [April Gornik](#), l'Internet a changé [la façon dont ils posent leur regard sur le monde](#). *"Pour des artistes, la vue est essentielle à la pensée. Elle organise l'information et permet de développer des pensées et des sentiments. La vue c'est la manière dont on se connecte."* Pour eux, le changement repose surtout sur les images et l'information visuelle ou plus précisément sur la perte de différenciation entre les matériaux et le processus : toutes les informations d'ordres visuelles, quelles qu'elles soient, se ressemblent. L'information visuelle se base désormais sur des images isolées qui créent une fausse illusion de la connaissance et de l'expérience.

"Comme le montrait John Berger, la nature de la photographie est un objet de mémoire qui nous permet d'oublier. Peut-être peut-on dire quelque chose de similaire à propos de l'internet. En ce qui concerne l'art, l'internet étend le réseau de reproduction qui remplace la façon dont on fait l'expérience de quelque chose. Il remplace l'expérience par le fac-similé."

[Le jugement de Brian Eno](#), le producteur, est assez proche. *"Je note que l'idée de l'expert a changé. Un expert a longtemps été quelqu'un qui avait accès à certaines informations. Désormais, depuis que tant d'information est disponible à tous, l'expert est devenu quelqu'un doté d'un meilleur sens d'interprétation. Le jugement a remplacé l'accès."* Pour lui également, l'internet a transformé notre rapport à l'expérience authentique (l'expérience singulière dont on profite sans médiation). *"Je remarque que plus d'attention est donnée par les créateurs aux aspects de leurs travaux qui ne peuvent pas être dupliqués. L'authentique a remplacé le reproductible."*

[Pour Linda Stone](#) : *"Plus je l'ai appréciée et connue, plus évident a été le contraste, plus intense a été la tension entre la vie physique et la vie virtuelle. L'internet m'a volé mon corps qui est devenu une forme inerte courbée devant un écran lumineux. Mes sens s'engourdissaient à mesure que mon esprit avide fusionnait avec le cerveau global".* Un contraste qui a ramené Linda Stone à mieux apprécier les plaisirs du monde physique. *"Je passe maintenant avec plus de détermination entre chacun de ces mondes, choisissant l'un, puis l'autre, ne cédant à aucun."*

LE POUVOIR DE LA CONVERSATION

Pour la philosophe Gloria Origgi ([blog](#)), chercheuse à l'[Institut Nicod à Paris](#) : [l'internet révèle le pouvoir de la conversation](#), à l'image de ces innombrables échanges par mails qui ont envahi nos existences. L'occasion pour la philosophe de rappeler combien le dialogue permet de penser et construire des connaissances. "*Quelle est la différence entre l'état contemplatif que nous avons devant une page blanche et les échanges excités que nous avons par l'intermédiaire de Gmail ou Skype avec un collègue qui vit dans une autre partie du monde ?*" Très peu, répond la chercheuse. Les articles et les livres que l'on publie sont des conversations au ralenti. "*L'internet nous permet de penser et d'écrire d'une manière beaucoup plus naturelle que celle imposée par la tradition de la culture de l'écrit : la dimension dialogique de notre réflexion est maintenant renforcée par des échanges continus et liquides*". Reste que nous avons souvent le sentiment, coupable, de gaspiller notre temps dans ces échanges, sauf à nous "*engager dans des conversations intéressantes et bien articulées*". C'est à nous de faire un usage responsable de nos compétences en conversation. "*Je vois cela comme une amélioration de notre façon d'extérioriser notre façon de penser : une façon beaucoup plus naturelle d'être intelligent dans un monde social.*"

Pour Yochaï Benkler, professeur à Harvard et auteur de la *Puissance des réseaux*, le rôle de la conversation est essentiel. A priori, [s'interroge le savant](#), l'internet n'a pas changé la manière dont notre cerveau accomplit certaines opérations. Mais en sommes-nous bien sûr ? Peut-être utilisons-nous moins des processus impliqués dans la mémoire à long terme ou ceux utilisés dans les routines quotidiennes, qui longtemps nous ont permis de mémoriser le savoir...

Mais n'étant pas un spécialiste du cerveau, Benkler préfère de beaucoup regarder "*comment l'internet change la façon dont on pense le monde*". Et là, force est de constater que l'internet, en nous connectant plus facilement à plus de personnes, permet d'accéder à de nouveaux niveaux de proximité ou d'éloignement selon des critères géographiques, sociaux, organisationnels ou institutionnels. Internet ajoute à cette transformation sociale un contexte "*qui capte la transcription d'un très grand nombre de nos conversations*", les rendant plus lisibles qu'elles ne l'étaient par le passé. Si nous interprétons la pensée comme un processus plus dialogique et dialectique que le cogito de Descartes, l'internet permet de nous parler en nous éloignant des cercles sociaux, géographiques et organisationnels qui pesaient sur nous et nous brancher sur de tout autres conversations que celles auxquelles on pouvait accéder jusqu'alors.

"*Penser avec ces nouvelles capacités nécessite à la fois un nouveau type d'ouverture d'esprit, et une nouvelle forme de scepticisme*", conclut-il. L'internet exige donc que nous prenions la posture du savant, celle du journaliste d'investigation et celle du critique des médias.

MONDIALISATION INTELLECTUELLE

[Pour le neuroscientifique français](#), Stanislas Dehaene, auteur des *Neurones de la lecture*, l'internet est en train de révolutionner notre accès au savoir et plus encore notre notion du temps. Avec l'internet, les questions que pose le chercheur à ses collègues à l'autre bout du monde trouvent leurs réponses pendant la nuit, alors qu'il aurait fallu attendre plusieurs semaines auparavant.

Ces projets qui ne dorment jamais ne sont pas rares, ils existent déjà : ils s'appellent Linux, Wikipédia, OLPC... Mais ce nouveau cycle temporel a sa contrepartie. C'est le turc mécanique d'Amazon, ces "tâches d'intelligences humaines", cet outsourcing qui n'apporte ni avantage, ni contrat, ni garantie à ceux qui y souscrivent. C'est le côté obscur de la mondialisation intellectuelle rendue possible par l'internet.

Pour Barry C. Smith, directeur de l'Institut de l'école de philosophie de l'université de Londres, [internet est ambivalent](#). *"Le privé est désormais public, le local global, l'information est devenue un divertissement, les consommateurs des producteurs, tout le monde est devenu expert" ...* Mais qu'ont apporté tous ces changements ? L'internet ne s'est pas développé hors le monde réel : il en consomme les ressources et en hérite des vices. On y trouve à la fois le bon, le fade, l'important, le trivial, le fascinant comme le repoussant. Face à l'accélération et l'explosion de l'information, notre désir de connaissance et notre soif à ne rien manquer nous poussent à grappiller *"un petit peu de tout et à chercher des contenus prédigérés, concis, formatés provenant de sources fiables. Mes habitudes de lecture ont changé me rendant attentif à la forme de l'information. Il est devenu nécessaire de consommer des milliers de résumés de revues scientifiques, de faire sa propre recherche rapide pour scanner ce qui devrait être lu en détail. On se met à débattre au niveau des résumés. (...) Le vrai travail se faire ailleurs."* Il y a un danger à penser que ce qui n'apporte pas de résultat à une requête sur l'internet n'existe pas, conclut le philosophe.

Hubert Guillaud

ENVIRONNEMENT

Les déchets électroniques, une montagne insurmontable ?

LEMONDE.FR | 22.02.10

AGuiyu, en Chine, plus de 100 000 ouvriers, sous-payés et travaillant dans des conditions sanitaires déplorables, s'attellent régulièrement au recyclage de produits électroniques, selon des [organisations non gouvernementales](#). Cette ville du Sud-Est chinois est-elle condamnée à rester le symbole des travers de la "pollution high-tech" ? Ça se pourrait. Un [rapport](#) du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), publié lundi 22 février, indique que les quantités de déchets électroniques devraient encore fortement augmenter durant les dix prochaines années.

Ordinateurs, téléphones portables, téléviseurs ou même réfrigérateurs en fin de vie... La nouvelle étude, qui porte sur onze pays, dont la Chine, l'Inde et le Brésil, rappelle que la croissance mondiale des e-déchets s'élève à 40 millions de tonnes par an. Dans une précédente [étude](#) réalisée en 2005, l'organe onusien évaluait déjà cette croissance entre 20 et 50 millions de tonnes par an.

"Tous les cinq à huit ans, les stocks d'ordinateurs personnels sont remplacés, ce qui les transforme aussitôt en e-déchets", note le rapport. Avec un milliard de terminaux mobiles vendus en 2007, contre 896 millions en 2006, les équipements électroniques d'aujourd'hui constituent donc les déchets de demain.

"LA CHINE, DÉCHARGE DES PAYS DÉVELOPPÉS"

"Malgré une interdiction des importations de déchets électroniques, la Chine demeure la décharge des pays développés", souligne aussi le document. Mais désormais, le pays doit aussi faire face à la demande intérieure. A elle seule, la Chine produit déjà environ 2,3 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) par an, uniquement devancée par les Etats-Unis, qui en produisent 3 millions.

Le phénomène devrait aussi se poursuivre durant les dix prochaines années dans les pays étudiés par le PNUE. En 2020, la quantité de déchets électroniques liés aux seuls ordinateurs hors d'usage devrait bondir de 500 % en Inde, entre 200 et 400 % en Afrique du Sud ou en Chine, par rapport au niveau de 2007. En Chine, les déchets liés aux terminaux mobiles seront par ailleurs 7 fois plus nombreux qu'en 2007, et 18 fois plus nombreux en Inde. Le nombre de déchets liés aux téléviseurs ou aux réfrigérateurs devraient aussi doubler en dix ans en Inde et en Chine.

UNE "E-OPPORTUNITÉ" ?

Cette augmentation pose d'abord des problèmes environnementaux et de santé publique. Les équipements électroniques actuels renferment en effet jusqu'à 60 composants différents, dont de l'or, de l'argent ou du platine. *"La plupart des e-déchets chinois sont brûlés par des recycleurs dans des arrière-cours, afin de recueillir des métaux précieux comme l'or",* note le rapport, qui préconise l'instauration d'une véritable filière de recyclage, moins nocive et plus efficace.

L'organe onusien pointe aussi les effets néfastes des déchets électroniques sur les émissions de gaz à effet de serre. Les émissions liées à l'extraction des matériaux nécessaires pour les produits électroniques représenteraient 23 millions de tonnes, soit 0,1 % des émissions mondiales de CO₂. Ces chiffres n'incluent pas les émissions liées à l'assemblage des appareils.

Les responsables du PNUE se veulent toutefois optimistes. *"Promouvoir le recyclage dans les pays en voie de développement peut engendrer des emplois décents"* ou encore *"réduire les gaz à effet de serre."* De nombreux pays peuvent transformer un "e-defi", en "e-opportunité", soulignent-ils. Mais parmi les pays étudiés, tous ne sont pas égaux : *"Le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Maroc et l'Afrique du Sud ont le plus grand potentiel pour établir des technologies de pointe en matière de recyclage",* précise le rapport.

Répartition des déchets électroniques

Chine : réfrigérateurs : 500 000 tonnes, téléviseurs : 1,3 million de tonnes, ordinateurs personnels : 300 000 tonnes

Inde : réfrigérateurs : 100 000 tonnes, téléviseurs : 275 000 tonnes, ordinateurs personnels : 56 000 tonnes

Colombie : réfrigérateurs : 9 000 tonnes, téléviseurs : 18 000 tonnes, ordinateurs personnels : 6 500 tonnes

Kenya : réfrigérateurs : 11 400 tonnes, téléviseurs : 2 800 tonnes, ordinateurs personnels : 2 500 tonnes

ENVIRONNEMENT

Les dangers des résidus de médicaments dans l'eau restent encore mal connus

LE MONDE | 22.02.10 | 14h42 •

Il faudrait boire un milliard de litres d'eau du Rhin pour absorber l'équivalent d'un comprimé d'aspirine. De la Seine, de la Tamise ou de n'importe quel fleuve. L'équation a été posée lors du symposium international sur "les perturbateurs endocriniens et les résidus de substances pharmaceutiques dans les milieux aquatiques", organisé, mi-février, à Berlin, par le Centre de compétence sur l'eau de la ville. Le propos se veut rassurant. Il ne reflète que partiellement la réalité.

Les milieux aquatiques sont souillés par de multiples micropolluants que les stations d'épuration classiques, conçues pour traiter les matières carbonées, azotées et phosphorées, n'éliminent qu'imparfaitement. On y trouve, notamment, des perturbateurs endocriniens, comme des détergents, des pesticides, des hormones naturelles... On y trouve, aussi, des médicaments rejetés par les industries pharmaceutiques, les élevages industriels, les hôpitaux... Ces déchets ne sont, en général, présents qu'à l'état de traces, en concentration de l'ordre du microgramme ou du nanogramme par litre. Très inférieure, donc, aux dosages des prescriptions médicales. Mais les effets de faibles doses absorbées sur une longue période sont inconnus. Tout aussi inconnues sont les interactions d'une combinaison de molécules associant, pêle-mêle, antidépresseurs, anticancéreux, anti-inflammatoires, analgésiques ou hormones.

"L'évaluation du risque est très difficile. Il faut prendre en compte la persistance dans l'eau de chaque molécule, sa bioaccumulation et sa toxicité", souligne Claude Casellas, de l'université Montpellier-1. Exemple de cette complexité : la carbamazépine, médicament prescrit contre

l'épilepsie, se retrouve, à la sortie des stations d'épuration, à des teneurs plus élevées que celle de la molécule initiale.

Pour la plupart des experts réunis à Berlin, *"la consommation de l'eau du robinet présente un risque sanitaire négligeable"*. Les traitements de potabilisation actuels laissent pourtant de côté les résidus pharmaceutiques et les perturbateurs endocriniens (à l'exception des pesticides). Mais ceux-ci, avant d'arriver dans les réseaux d'eau potable, sont filtrés par le milieu naturel et dilués dans les nappes phréatiques, et ne subsistent donc qu'en quantités infimes.

Toutefois, des études font suspecter un lien de cause à effet entre certains perturbateurs endocriniens et une baisse de la fertilité masculine. *"Même s'il n'y a pas de risque à boire l'eau du robinet, des mesures de prévention s'imposent, d'autant que la consommation de médicaments va augmenter avec le vieillissement de la population"*, insiste Martin Jekel, professeur à l'Université technique de Berlin.

Le problème est davantage économique que technique. Les stations d'épuration actuelles associent décantation et traitement biologique par boues activées. Des procédés plus sophistiqués existent : filtration par des membranes ultrafines, adsorption sur charbon actif... Les tests montrent qu'ils réduisent de façon significative les microcontaminations.

Mais ces systèmes, dont quelques dizaines sont expérimentés en Europe, sont coûteux. Ils peuvent doubler le prix d'un réseau d'épuration. D'où l'accent mis par les experts sur la prévention des pollutions à la source, à la sortie des industries ou des hôpitaux. Et sur la sensibilisation du public, encore trop enclin à se débarrasser des médicaments périmés dans les toilettes.

Pierre Le Hir

SOCIETE

L'hôpital souvent démunie face à la mort

LE MONDE | 22.02.10

Plus d'un décès sur deux, en France, a lieu à l'hôpital ou en clinique. Y meurt-on dans la douleur physique ou pas ? En situation de souffrance morale ou apaisé ? Les droits des malades et des proches y sont-ils respectés ? On ne le sait pas vraiment. Des réponses, nécessaires, devraient être apportées par l'Observatoire national de la fin de vie, dont la création devait être annoncée, lundi 22 février, par Roselyne Bachelot, lors d'un déplacement au groupe hospitalier Diaconesses-Croix Saint-Simon à Paris. La ministre de la santé devait y évoquer l'évolution des missions de l'hôpital.

La création de cet observatoire avait été préconisée par la mission d'évaluation de la loi Leonetti de 2005. *"Nous allons chercher à connaître les conditions et les pratiques autour de la fin de vie, et la réalité risque de ne pas être belle à voir"*, estime le docteur Régis Aubry, qui en a été nommé président. *"Le déni de la souffrance est massif, et il est possible que l'on découvre une sorte d'irrespect inconscient des mourants"*, poursuit celui qui préside aussi le comité de suivi du développement des soins palliatifs. Il estime cependant que le regard sur la mort est en train d'évoluer.

Concrètement, si aux urgences, en réanimation et bien sûr dans les unités de soins palliatifs, des pratiques de qualité émergent, l'hôpital dans son ensemble n'a pas encore fait sa révolution. *"On ne pourra améliorer les conditions de décès que lorsqu'il aura été intégré que le patient doit être au centre des décisions"*, note le docteur Edouard Ferrand, à l'initiative d'une étude auprès de 1 000 services, publiée en 2008, qui décrivait une mauvaise prise en charge des mourants.

HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PRATIQUES

C'est carrément une *"mort largement occultée"* par l'hôpital qu'évoque un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), sorti fin janvier sans renfort de publicité de la part du ministère de la santé. Les inspecteurs y jugent nécessaire de confier aux hôpitaux, par une disposition législative, la mission d'assurer une mort dans de bonnes conditions.

Une façon de faire comprendre aux médecins qu'ils ne doivent pas seulement soigner, et qu'accompagner les malades jusqu'au bout est aussi *"une mission noble"*, comme l'explique Françoise Lalande, l'un des auteurs.

Le rapport estime que l'absence de réflexion globale sur la question a conduit à une hétérogénéité des pratiques, d'un hôpital à l'autre, mais aussi au sein même des établissements. Où résident ces différences ? Dans l'annonce, qui n'est pas systématique, faite aux malades et à leurs proches, qui le souhaitent, de l'entrée en fin de vie. Une information qui permet alors de s'organiser. Dans l'annonce du décès qui peut avoir lieu dans un endroit approprié, mais aussi au détour d'un couloir. Dans l'offre ou non d'une aide psychologique ou sociale, dans la place accordée aux religions, etc.

"Les pratiques de qualité coexistent avec des situations peu respectueuses du droit des personnes à mourir dans la dignité", résumant les auteurs.

Pour les familles, l'évitement de la mort par les soignants et les médecins peut se traduire par une difficulté à faire leur deuil. *"Les proches ont souvent l'impression qu'on leur a volé le départ de la personne aimée, par la brutalité de l'annonce de la fin de vie ou l'interdiction de visites par exemple"*, raconte Claire Compagnon, coauteur d'un rapport sur la maltraitance à l'hôpital.

Réalisée à partir de témoignages, cette commande de la Haute Autorité de santé (HAS) vient d'être publiée. Il y est aussi question de la souffrance des soignants, qui vivent souvent la mort comme un échec.

Les voies d'amélioration sont cependant multiples. Parmi ses critères de certification des établissements, la HAS intègre désormais le respect des droits des patients en fin de vie. L'IGAS, elle, recommande une adaptation des locaux des urgences aux situations de décès pour préserver une intimité, ou encore l'instauration de lieux d'écoute pour les soignants.

L'Observatoire tout juste créé, lui, rendra un rapport chaque année. Progressivement, la mort pourrait être mieux accompagnée en France.

Laetitia Clavreul

SOCIETE

Enquête

Acheter des médicaments sur Internet, une conduite à risque

LE MONDE | 22.02.10

Tout peut s'acheter sur Internet, même des médicaments. Difficile d'échapper à ces mails indésirables qui envahissent les boîtes aux lettres électroniques, et qui proposent des pilules de Viagra pour améliorer ses performances sexuelles, du Tamiflu pour lutter contre la grippe, ou de l'Acomplia, un médicament anti-obésité... retiré du marché en 2008.

Selon les experts en sécurité informatique, les spams publicitaires pour des médicaments représenteraient 70 % de l'ensemble des courriers électroniques. Il suffit de taper "buy Viagra" sur un moteur de recherche pour obtenir des millions de propositions. En quelques clics, et sans avoir à fournir la moindre ordonnance, l'internaute a accès à toutes sortes de médicaments vendus par des sociétés basés principalement à l'étranger.

En France, la vente de médicaments est strictement réservée aux pharmaciens. Pourtant, selon une étude paneuropéenne - réalisée auprès de 14 000 personnes de quatorze pays, par la société Norwood pour Pfizer, numéro un mondial de la pharmacie -, 14 % des Français, soit 6,9 millions de personnes, reconnaissent acheter des médicaments de prescription sans ordonnance, principalement sur Internet. Or, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de la moitié des médicaments vendus sur Internet sont des contrefaçons.

"Ce chiffre de 6,9 millions de personnes me semble surévalué, car il existe très peu de médicaments non remboursés en France, indique Fabienne Bartoli, adjointe au directeur

général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), *mais nous suivons de très près ce dossier.* " Une chose est sûre, les achats de médicaments sur la Toile augmentent. 32 % des personnes interrogées choisissent ce réseau pour gagner du temps et par commodité, 32 % par souci d'économies, et 27 % pour obtenir un médicament sans avoir à présenter une ordonnance, précise l'étude. Les Français ont aussi de plus en plus recours à l'auto-diagnostic et à l'auto-médication : 52 % des Français utilisent la Toile pour obtenir des informations sur leur santé. *"Certains recherchent des médicaments qui n'ont pas eu d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en France, ou des produits de confort qu'ils n'ont pas envie de demander à leur médecin. Ou encore, ils cherchent à détourner des médicaments, pour en faire des dopants, par exemple"*, explique Philippe Lamoureux, directeur général du groupement des entreprises du médicament (Leem).

"Le médicament n'est pas un produit comme les autres. Il existe de vrais risques à les acheter sur Internet, prévient Bernard Peyrical, directeur de la communication de Pfizer France. Au mieux, ces produits ne sont pas efficaces (ils ne contiennent pas ou peu de principe actif), au pire ils sont toxiques." Ainsi, de la mort-aux-rats, de l'encre de photocopieur, de l'huile de vidange de moteur (dans un sirop pour enfants !) ont été retrouvés dans des médicaments contrefaits.

Parfois, les comprimés achetés sur le Web arrivent sans emballage ni notice. Des génériques sont même envoyés en "cadeau" ! Si la contrefaçon représente un manque à gagner pour les industriels, elle est surtout une vraie menace pour la santé publique. Certains produits pouvant même causer la mort.

Les circuits y étant bien sécurisés, la France, qui compte 22 500 officines, serait moins touchée que le reste de l'Europe. *"Il n'y a pas de contrefaçon dans le circuit officiel"*, affirme Isabelle Adenot, présidente du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. *"C'est devenu un véritable fléau mondial"*, lance M^{me} Adenot.

Dans le même temps, la contrefaçon augmente et les saisies aux frontières européennes sont passées d'un peu plus de 500 000 pièces en 2005 à plus de 4 millions en 2007, selon l'étude de Pfizer. En Europe, le marché des faux médicaments représenterait 10,5 milliards d'euros, dont plus d'un milliard d'euros en France où le marché total officiel représente 49,9 milliards d'euros.

"Ce marché criminel est très organisé et très rentable. Il le serait 2 000 fois plus que celui de la cocaïne", indique M. Peyrical. Phénomène préoccupant : 30 % des médicaments diffusés dans les pays en voie de développement seraient contrefaits. Utilisés pour des maladies graves, ces produits accroissent les risques pour la santé.

Sur le Web : Afssaps.fr ; Leem.org ; www.eaasm.eu.

Pascale Santi

Les médicaments les plus achetés sur Internet

Pour la perte de poids Xenical, Reductil dans 45 % des cas.

Contre la grippe Tamiflu (35 %).

Contre les troubles de

l'érection Viagra, Cialis (25 %).

Contre les douleurs chroniques Celebrex, Lyrica (19 %).

Pour l'arrêt du tabac Champix, Zyban (19 %).

Le total est supérieur à 100 % car la même personne a pu acheter plusieurs médicaments à la fois. (Source : étude Pfizer)

SOCIETE

Etre juré d'assises, "une expérience d'une rare intensité, qui marque à vie"

LEMONDE.FR | 22.02.10 | 16h05 • Mis à jour le 22.02.10 | 16h05

Une expérience humaine

Après une rencontre organisée par Le Monde dans ses locaux sur les jurés d'assises, lundi 15 février, nous avons demandé aux internautes ayant été appelés à remplir ce "devoir citoyen" de témoigner de leur expérience.

- **La justice, garante de la démocratie**, par Arnaud D.

Je viens d'être juré d'assises et c'est une expérience humaine très forte. Vous vous sentez appartenir pleinement à la société. Vous voyez la justice fonctionner réellement et au regard des affaires que vous êtes amené à juger, vous réalisez qu'elle est nécessaire au vivre-ensemble, à la démocratie. Vous êtes confronté à la violence et vous vous devez d'affronter cette réalité. Rien ne prépare à cette expérience. D'autant plus lorsqu'il s'agit de condamner un être humain, parfois pour des peines très lourdes. Cette tâche implique alors un sérieux et une prise de conscience réelle de la situation.

J'ai éprouvé une réelle admiration pour les magistrats et les avocats qui participent à l'œuvre de justice. Ce n'est pas une mince affaire que de la rendre. Malgré les années d'expérience, on sent chez ces hommes et ces femmes un grand sens du devoir et une profonde humanité.

Etre juré d'assises est non seulement enrichissant pour soi mais aussi pour la prise de décision au moment des délibérés : le juré apporte alors un regard neuf et son expérience personnelle de la vie. Non content de s'enrichir, le juré enrichit les débats et fait que les délibérés soient les plus justes possibles.

- **L'unique espace de pouvoir tangible d'un citoyen**, par Christophe C.

J'ai eu la chance d'être juré à pratiquement tous les procès d'une session d'assises à Lyon en 1985. Ces expériences ont beaucoup contribué à développer ma perception de la tolérance, de l'humilité et de la misère humaine. Je devais avoir une bonne bouille pour n'avoir été récusé qu'une fois. Dès le tirage au sort, on ressent le poids d'une sorte de loterie. Il ne faut pas se voiler la face : un procès est court, on n'a pas le temps d'étudier, d'approfondir. Les délibérés en appellent plus au cœur qu'à la raison. Mais on discerne quand même, me semble-t-il, la profondeur de l'âme des gens. Et, parfois, on a l'impression d'une vraie utilité. C'est ce que j'ai éprouvé, quand nous avons acquitté, contre les réquisitions du procureur, une mère qui avait tué son fils qui la martyrisait depuis des années.

- **Fier et anxieux**, par Jacky B.

J'ai été juré lors d'une session d'assise à l'automne à Saintes. Fier d'être choisi, je me suis senti investi d'une responsabilité importante dans la société. Je ne comprenais pas toujours mes "collègues" qui protestaient et bougonnaient contre ces obligations. J'ai mis ces propos sur le compte de l'anxiété qui nous étreint tous au moment où l'on est appelé à monter à côté du président.

J'ai été soulagé d'être récusé pour la première affaire. En fait, j'ai éprouvé un sentiment à la fois de soulagement et de regret. Puis j'ai découvert un président à l'écoute de chacune des parties, très humain, ainsi qu'un officier de gendarmerie très objectif et modéré, à l'opposé de l'image que l'on se fait de la police. La solennité du lieu, des débats et les rites de la justice tranchent avec les émotions qui souvent s'emparent des témoins ou de l'accusé. Une expérience d'une rare intensité et qui m'aura marqué pour la vie.

- **La responsabilité nous habite complètement**, par Jean-Pierre E.

Etre juré, c'est vivre une expérience forte et riche. C'est un temps difficile, fait d'incertitudes et de doutes. La responsabilité nous habite complètement. Dès le début d'une affaire, toutes nos facultés intellectuelles sont tournées vers l'affaire. Nous progressons petit à petit dans la connaissance des faits et des personnalités. Des doutes et des incertitudes naissent. Au bout d'un moment, on découvre que, dans notre esprit, on devient familier avec les victimes et/ou

leurs proches, mais aussi avec les accusés. On les nomme par leur prénom. On connaît des détails intimes. Les zones d'ombre restent d'une importance capitale.

L'émotion est bien présente. Elle est même quelquefois très forte. On essaie de lutter et de ne pas se laisser submerger. J'ai le souvenir du témoignage du père d'une victime qui m'avait complètement bouleversé par la détresse qu'il exprimait. L'émotion se trouve aussi du côté des accusés, qui éprouvent également une immense détresse.

Le rythme et l'intensité des audiences sont très éprouvants mais on est tellement habité par l'affaire que l'on oublie la fatigue. On s'habitue à dormir peu et à garder une vigilance et une grande attention pendant toute l'audience.

J'ai été agréablement surpris par la qualité de la justice telle que je l'ai vue s'exercer. Cela tient sûrement à la personnalité de la présidente, que j'ai trouvée remarquable tant sur le plan professionnel que sur le plan humain.

Je n'irai pas jusqu'à dire que la justice que nous avons rendue était juste. Mais j'ai le sentiment que nous avons tout fait pour qu'elle le soit et je sors de cette épreuve avec la sensation de ne pas être trop meurtri. Etre juré est une expérience unique qui nous plonge dans un autre monde. On n'en sort pas indemne.

- **On en sort grandi**, par Nathalie L.

Je me souviens avoir évolué dans une bulle pendant deux jours, lors d'une session à Draguignan, en 2005 : j'ai écouté des témoignages, des rapports, assisté à des effets de manche un peu élimés, et pris sagement des notes. L'affaire fut vite bouclée parce que l'innocence du prévenu était évidente. Le prévenu avait fait treize mois de détention provisoire pour rien. Pendant les pauses, nous suivions le président du tribunal jusqu'à la salle des délibérations, comme on suit sa maman poule.

Puis est arrivée l'heure du vote et du verdict. Moment à la fois simple et solennel. Je me souviens avoir quitté la salle euphorique – un acquittement, c'est chouette –, je me souviens des larmes du prévenu qui est sorti libre, et de ce simple "*merci*" qu'il m'a adressé en passant.

Le système judiciaire en France reste évidemment perfectible, mais avoir vu l'envers du décor a été une expérience unique et enrichissante. Quelle que soit l'affaire, on est l'une des douze personnes qui décideront de l'avenir d'un inconnu. Lorsqu'on reçoit la liste des affaires à juger jointe à la convocation, ce n'est qu'une liste de noms. A l'arrivée, il y a une vraie personne. On entre dans sa vie d'une manière aussi brève qu'intense. C'est comme faire ce fameux "*pas de côté*" qui change le point de vue. On en sort avec une dimension supplémentaire, tout simplement grandi.

- **La nécessaire clémence**, par Jean-Baptiste P.

J'ai été juré il y a deux ans à la cour d'assises de Versailles. On a traité trois procès : deux braquages et un viol incestueux. Lors la sélection, qui se fait en deux fois, j'étais à la fois anxieux et impatient. Le jour J, j'ai été frappé par la solennité de l'organisation et son protocole. Pendant les débats, on est confronté à la violence et à la misère, mais aussi à la dignité de certains témoins, à leur incompréhension.

La grande leçon, c'est surtout la clémence nécessaire envers des coupables, en fonction du contexte. Viol sur mineure : facile, il faut donner la perpétuité, non ? Eh bien non. Huit ans. Huit ans, c'était juste : cette clémence est le résultat de la loi, de la justice. C'est ne pas ajouter du malheur au malheur, de la vengeance à la justice, de l'injustice à la colère. C'est croire en l'espoir dans l'être humain. Mais c'est aussi frustrant car on comprend que la justice ne guérit pas les plaies, elle les gère. J'en suis ressorti avec une plus grande compréhension et un plus grand respect pour la justice. C'est un des piliers d'une société civilisée, il faut la défendre et garantir son indépendance.

- **De la difficulté d'être citoyen...**, par Jochen E.

Le citoyen juré partage la responsabilité de rendre la justice. C'est-à-dire celle de priver un homme ou une femme de sa liberté, mais aussi celle de rendre justice aux victimes. Il faut croiser les regards, peser la responsabilité, prendre en compte la douleur... Prompt à trancher dans un quotidien sans trop de vagues, j'ai eu du mal à être aussi rapide face à la somme des désarrois que renferme un prétoire. L'accusé dans le box n'est pas celui que stigmatisent parfois les pages de faits divers dans les journaux, c'est avant tout un humain fait de chair et de sang. Rien de virtuel ici.

Juriste de formation, j'ai mesuré que la technique est de peu de secours quand il s'agit, non pas de dire le droit, mais de dire qui est coupable ou pas, et quel prix, au nom de la société, des citoyens assemblés en jury vont demander à un accusé de payer. Je retiens le grand respect des magistrats pour ces citoyens que le sort a désignés pour juger avec eux. Ce qui frappe chez les jurés de tous horizons, c'est le sérieux avec lequel ils tiennent ce rôle, la conscience collective et profonde de la gravité de l'acte posé. Nulle légèreté dans tout cela et c'est heureux.

Ce qui reste enfin, c'est le secret rigoureux du délibéré et la difficulté d'avoir eu à juger, avec laquelle chacun s'en retourne à un quotidien plus paisible, seul, faute de pouvoir en parler. Enfin, ce qui rend sans doute le rôle plus simple à tenir qu'autrefois, c'est de savoir que le condamné peut faire appel de la décision rendue.

Se confronter à la réalité du crime : un choc

- **En mon âme et conscience**, par Caroline L.

J'avais 24 ans, je venais de terminer des études en journalisme scientifique et de signer mon premier contrat de travail. Je rentrais donc de plain-pied dans la société en en devenant un

membre actif lorsque je reçus ce courrier me demandant d'accomplir mon "devoir" de citoyen en tant que juré aux assises de Paris. J'étais certainement la plus jeune des jurés et je découvrais les coulisses de cette société par la porte de la justice. Je découvrais la violence, les victimes, les avocats, les peines... Quel était mon rôle ? Que devais-je faire ? Ne pas faire ? Pourquoi ?

J'ai été sélectionnée pour deux affaires. La première concernait le viol de sept femmes par un homme imposant mais qui ne cessait de pleurnicher dans son box. L'autre affaire connut un important rebondissement médiatique puisqu'il s'agissait du procès de la femme d'un trafiquant d'armes, accusée du meurtre de son mari.

Je suis restée extrêmement choquée par cette expérience : les témoignages, les photos, la responsabilité de la parole de simples citoyens, la procédure judiciaire qui semble chercher à tout prix à comprendre les circonstances du délit pour les rendre "*atténuantes*". Ces quinze jours ont changé ma vision du monde et ont remplacé mes rêves par des cauchemars....

- **Le soir, je n'avais pas envie de manger**, par S. W.

J'étais impressionné de voir à quel point tout avait été méticuleusement préparé par le juge et les avocats. Une telle conscience professionnelle est rassurante. Tous les accusés plaidaient coupable, donc notre tâche n'était pas difficile. Lors des délibérations, nous ne sommes pas pressés pour autant. Quand il y a en jeu plusieurs années de la vie de quelqu'un, il faut bien réfléchir à sa décision. En rentrant chez moi le soir, je n'avais pas envie de manger, tellement on voyait et entendait des choses dures, voire tragiques. Mais j'ai l'impression d'avoir bien fait mon devoir de citoyen.

Ce qui m'a marqué – peut-être par déformation professionnelle – est le fait que les jeunes qui avaient commis des crimes et se trouvaient devant la cour d'assises étaient tous des cas d'échec scolaire : sans diplômes, sans avenir professionnel, adeptes du cannabis, des "paumés".

Ce que je retiens est que l'erreur judiciaire est sûrement rarissime. Si tout est bien préparé, si les avocats et le juge font leur travail sérieusement, l'erreur ne devrait pas se produire. Si elle se produit, c'est qu'il y a eu omission ou confusion, ou un "grain de sable" qui a faussé le procès.

- **Surmonter l'émotion des jurés**, par Annie S.

Je viens d'être jurée aux assises à Paris, en janvier, dans le procès d'un violeur récidiviste qui reconnaissait les faits du bout des lèvres mais en réalité n'avait que très peu conscience du crime qu'il avait commis. J'ai été très agréablement surprise de l'accueil chaleureux et des conseils pédagogiques du président de la cour qui prenait en charge, non seulement le déroulement du procès mais le travail des jurés, leurs questions, et aussi leurs émotions. Il a fallu parfois attendre que les larmes de certains jurés se calment, à la fin de la pause, avant de retourner dans la salle d'audience.

J'ai peu dormi pendant ces quatre jours en pensant à la douleur des trois victimes qui tremblaient chaque jour en revoyant leur violeur à quelques mètres d'elles. J'ai moi-même été violée il y a trente-cinq ans, sans jamais avoir osé porter plainte. Je pensais aussi à la douleur des parents de l'accusé qui voyaient s'effondrer tous les espoirs mis dans son éducation. J'ai rarement eu l'occasion d'être au cœur d'un drame aussi terrible où les acteurs sont poussés dans leur retranchement par les questions judiciaires du président et des avocats. Je rends hommage à la justice de ce pays, qui parvient à mener à bien ce genre de procès. Je suis très honorée d'avoir eu la charge de juger au moins une fois dans ma vie de citoyenne avec le sentiment d'avoir été tirée au sort, et non pour mes mérites ou mes états de service. Ce tirage au sort me semble très important pour refléter un panel assez divers de la société.

- **Une justice plus humaine**, par Létang I.

Etre juré d'assises a été pour moi et les autres jurés une expérience bouleversante, à la limite du traumatisme. Dans nos petites vies bien rangées et bien calmes, peu d'entre nous avaient eu à faire à la justice et aux crimes. Nous ne les connaissions que de loin par les médias. Là, nous plongeons dans l'horreur du crime, dans l'intimité du criminel et de sa victime et dans leurs décors souvent sordide. Nous nous confrontons à une réalité que nous ignorons et que nous voulons reclus à l'enceinte de la prison. Mais la justice fait bien son travail et ne l'entend pas ainsi : elle nous demande plus de rigueur, l'examen précis de chaque pièce, l'assemblage d'un puzzle complexe fait de preuves à charge et à décharge, de témoins, de requêtes et d'enquêtes. Elle exige que nous ne nous prononcions pas avec la force de nos convictions, mais avec la certitude de l'analyse et de la réflexion. La justice n'est plus pour moi ce monstre que j'imaginai, volant la vie des uns, ôtant aux autres leur besoin de vengeance. Nos votes vont punir un crime, mais aussi infléchir définitivement tout un pan de la vie d'un coupable et de sa famille : et la justice exige que cette décision ne soit pas prise à la légère.

Déception dans le huis clos des délibérations

- **La comédie du huis clos**, par Kamel Z.

J'ai été juré d'assises pour trois affaires de viol et une de meurtre. J'ai été tiré au sort sur deux viols et pour le meurtre, même si pour ce dernier, j'ai été récusé. J'ai encore aujourd'hui, avec le recul, un sentiment désabusé. En effet, pour mon premier procès, j'étais assis à l'extrême droite du juge, juste à côté du procureur. Le micro étant en panne ce jour-là, je n'entendais rien des avocats, des témoins et du prévenu. A la pause, je me rassurais d'entendre les autres jurés se plaindre de la mauvaise qualité sonore, malgré plusieurs demandes au juge pour y remédier. Pendant le huis clos, il y a eu une sorte de comédie : même si cela n'était pas volontaire, la juge et les deux assesseurs faisaient en sorte d'orienter le débat.

Quand je fus tiré au sort pour ma deuxième affaire de viol, j'avais l'expérience, mais nous étions un vendredi et il était 17 heures : il fallait faire vite. J'ai compris ce jour-là que si je devais être

un jour prévenu, il valait mieux un traitement en semaine qu'un vendredi. En tout cas, à Bobigny, l'affaire fut vite traitée.

- **Manipulation**, par Xavière L.

J'ai eu l'occasion d'aborder la justice pénale sous divers regards : juriste de formation, stagiaire auprès de deux juges d'instruction, concubine d'un magistrat, entendue dans un commissariat suite à une plainte à mon encontre, j'ai récemment eu le privilège d'être tirée au sort comme juré d'assises et compléter ainsi ma vision de la justice pénale. L'expérience me laisse un goût amer. Pour l'une des affaires, j'ai assisté à une véritable manipulation de la part d'un des magistrats lors des délibérations. Nous sommes entrés dans la salle convaincus à la majorité de l'innocence du prévenu. Mais après des heures de délibérations où se sont succédé menaces, démonstrations de colère et autres, je suis restée seule à douter de la culpabilité de l'accusé. Les règles de loi ne nous ont été expliquées que partiellement et toujours dans le sens de l'accusation. Lorsque nous sommes sortis de la salle, l'un des jurés m'a dit : *"Mon métier est de travailler sur la manipulation et pourtant je viens de me faire manipuler. J'ai voté contre mes convictions. Je ne sais pas si je me remettrai de cette expérience un jour..."* Sur le fond, il est possible que le prévenu ait été véritablement coupable, mais l'audience n'a pas permis de le démontrer. Fallait-il que le magistrat en vienne à la manipulation pour que justice soit rendue ? Ne faudrait-il pas permettre l'accès au dossier aux jurés et revoir la procédure devant la cour d'assises ?

- **Justice pour qui ?**, par Emma B.

Une première lettre, puis une seconde, puis la première convocation. La salle du palais de justice de Paris, impressionnante, écrasante. Tous les autres tirés au sort sont aussi silencieux que moi, un peu intimidés. C'est la session d'information, celle où l'on peut demander à ne pas assumer cette charge. Certains se marient, d'autres ont un commerce qu'ils font tourner seuls, quelques personnes disent ne pas parler suffisamment bien le français. De fait, parmi les personnes qui s'auto-excluent, on trouve beaucoup de personnes de basses classes sociales. Est-ce un choix délibéré de leur part ? Quid de cet homme soulagé, car il ne comprend pas la langue juridique ? Ou de cette femme qui s'avère en fait parler parfaitement le français ? J'hésite moi aussi à utiliser mon alibi que je tiens serré entre mes mains. Je ne fais rien. Je suis retenue pour le deuxième tour.

Le lendemain, le décor est planté, tous les acteurs sont là. Mon nom retentit. Je ne suis pas récusée. Je m'assieds. J'y suis. Le procès démarre, une histoire débile, des vies gâchées. Des jurés incapables de comprendre les enjeux de ceux qu'ils jugent : *"Mais il avait déjà été arrêté pour du haschich ! C'est de la drogue quand même !"* Un verdict délirant qui va rajouter une couche de gâchis et ne rien réparer. Envie de vomir.

- **Jury populaire, un fantasme républicain ?**, par Jean-Paul R.

Il y a un an, j'ai été convoqué à titre de juré potentiel remplaçant pour une session de la cour d'assises de Rouen. Nourri depuis l'enfance de l'idéal républicain où le "*peuple gouverne*", j'ai donc entamé la demi-journée de formation d'avant-session dans les meilleures dispositions d'esprit. J'ai quitté la salle trois heures plus tard, très mal à l'aise. Nous étions une cinquantaine dans la salle. Je passe sur le cérémonial de l'appel, des excuses, et des peines infligées aux absents non excusés, qui me firent penser à une pièce de Molière. L'affaire devint intéressante avec les explications de l'avocat général et d'un avocat-formateur.

On commença par nous dire que les retraités et les enseignants sont en général récusés. Je suis moi-même retraité, ancien chef d'entreprise. Or, j'avais bien pris note de la qualité de chacun dans la salle : les jurés potentiels étaient des personnes à l'évidence peu habituées à la manipulation de concepts et sans aucun doute assez impressionnables par le cérémonial et l'autorité. La boucle fut rapidement bouclée, grâce à une question de l'un des jurés potentiels : "*Nous ne connaissons rien à la justice et aux lois, comment pouvons-nous donner un avis sur les peines à infliger ?*" Réponse de l'avocat général : "*Nous vous guiderons.*" Alors, pourquoi cette mascarade de jury populaire, si on lui souffle la réponse ?

- **Trois ans après, j'y pense encore**, par Giliane I.

Nous sommes cinquante à attendre le tirage au sort. Nous sommes graves. Tous semblent fiers d'être là. Deux hommes d'une "*minorité visible*" paraissent profondément émus. Je suis soulagée : dans les deux affaires où je siége, aucune possibilité d'erreur judiciaire : les prévenus ne nient rien, donc je ne risque pas d'envoyer un innocent en prison. Les crimes étant affreux et reconnus, la seule discussion porte sur la durée de la peine incompressible. Malgré cela, j'ai été frappée par le rôle du président, dont je n'imaginai pas le poids si important. Après cette expérience, je suis persuadée qu'un président peut obtenir d'un jury à peu près la condamnation qu'il veut. Il faut être particulièrement fort pour s'y opposer. Après coup, je me suis posé la question : si la culpabilité n'avait pas été si évidente, aurais-je eu cette force ? Rétrospectivement, ça fait un peu peur.

- **Le président de la cour nous faisait culpabiliser**, par Jean-Cyril B.

J'ai été juré à la cour d'assises de Seine-Maritime en 1998. Je n'en garde pas un bon souvenir car le président de la cour passait son temps à nous influencer en faveur d'une peine lourde. Il nous disait clairement que nous gardions notre libre-arbitre en tant que juré pour déterminer la culpabilité du prévenu, mais que pour le reste, il avait le devoir de nous guider pour trouver la peine la plus adaptée. Il nous faisait culpabiliser en nous disant qu'il était criminel d'être indulgent avec quelqu'un dont la récidive est fortement probable. Il a réussi à faire voter huit personnes en faveur d'une peine de trente ans avec une période de sûreté pour les deux tiers.

- **Je n'ai pu aller jusqu'au bout de ma réflexion**, par Pierre P.

J'ai été juré d'assises à Douai, en 1993. Trois semaines de procès, dont trois affaires d'inceste, un braquage d'un bureau de poste et un viol. La sérénité des débats a été rendue possible par

l'intervention du président de la cour d'assises. Ce dernier avait un rôle prépondérant, pour ne pas dire omnipotent. Le procès du braquage du bureau de poste (avec effusion de sang mais sans meurtre) a duré quatre jours : on a vu défiler à la barre des avocats réputés (venus de Lille et de Paris) et l'entourage du prévenu venu en masse avec des tenues de grand luxe (fourrures, etc.), ce qui a marqué l'esprit des autres jurés. L'avocat parisien, très célèbre, a fait un boulot remarquable. Mais ce déploiement de fastes inhabituel a abouti à un deuxième procès et cette fois, le prévenu n'a eu que de la prison avec sursis.

L'expérience de juré (tiré au sort) ne fut guère convaincante car finalement, ce qui en est ressorti, c'est la faible pertinence des avis des jurés. Le président et les deux assesseurs avaient un charisme certain car ils maîtrisaient tous les ressorts de cette juridiction. Dans mon cas, je n'ai pas pu aller jusqu'au bout de ma réflexion vis-à-vis du président. Etre juré d'assises est peut-être le "*dernier devoir de citoyen*", mais il est sans aucune mesure avec le vote citoyen lors d'une élection.

- **La faillibilité de la justice**, par Nicole F.

J'ai été juré aux assises. Non tirée au sort pour la première affaire, j'ai été récusée pour la deuxième (une affaire de hold-up) et retenue pour la troisième (un viol). Pour moi, cela a été une expérience utile, mais aussi un cas de conscience : c'était la parole de l'une contre celle des deux autres. Pas confortable pour arriver à une intime conviction. J'ai été un peu effarée par la pertinence parfois très relative des réactions des autres jurés. Les interventions du juge, assez directives, pouvaient peser sur les plus influençables. L'affaire était déjà ancienne, les prévenus avaient fait de la prison. J'ai regretté la lenteur de la justice, surtout en cas d'innocence. J'ai eu conscience d'une lourde responsabilité et n'ai pas eu envie de recommencer. J'ai pris conscience de la faillibilité de la justice, et notamment de la justice populaire, et de l'inégalité devant elle.

- **Un gâchis humain**, par Nicolas P.

C'était à Bourges. Une semaine ordinaire et même banale pour tous les Berruyers. Chacun vaque à ses occupations. Et moi, je vais devoir me concentrer sur des affaires de meurtres, de mœurs. Pour le premier procès, je ne suis pas tiré au sort. Pour le deuxième, la voix douce et métallisée de la présidente prononce mon nom. Je me lève, je passe à côté de l'avocat et de son client, accusé d'avoir abattu son épouse d'un coup de fusil. Après, tout va très vite. Les larmes, les témoignages, les plaidoeries, le regard de terreur du meurtrier, de cet homme qui jette un regard perdu. Des effets de manche, une assistance et une dernière phrase de l'accusé. Puis les délibérations, et tout va très vite. Nous revenons après le délibéré, l'accusé est condamné à dix ans. L'impression que je ressens : une immense impression de vide, de "gâchis" humain, voilà tout. Je n'ai pas été tiré pour d'autres affaires, et tant mieux car j'ai trouvé cela triste et dépourvu d'humanité, avec cette impression que tout est joué d'avance.

SOCIETE

Défiance et ressentiment: sombre bilan du médiateur de la République

AFP 23.02.10 | 02h58

Sentiment d'injustice, défiance et suspicion, jungle administrative et parcours du combattant pour une carte d'identité... le médiateur de la République brosse dans son rapport annuel un tableau très sombre de la société et de ses relations avec l'administration.

"Notre société (...) a plus que jamais besoin de lieux d'écoute et de décompression", écrit le médiateur, Jean-Paul Delevoye, en déplorant "une banalisation de la violence", à l'école ou à l'hôpital, et une judiciarisation excessive des conflits, preuves selon lui du manque de dialogue.

La société française est "fatiguée psychiquement" et "l'angoisse du déclassement augmente", a-t-il commenté dans un entretien au journal Le Monde daté de dimanche-lundi.

Dans son rapport 2008, le médiateur - fonction créée en 1973 et qui doit devenir prochainement le "Défenseur des droits" - dénonçait une "rupture" du lien entre administration et citoyens.

Son étude pour 2009, qu'il doit présenter mardi après-midi à la presse, continue de constater les lacunes de l'accueil et le manque d'information du public, et ajoute de nouveaux sujets de "ressentiment".

Ainsi, la "prudence exagérée de l'administration dans la délivrance de documents administratifs tend à se généraliser, comme en témoignent les courriers (...) de Français nés à l'étranger ou dont l'un des parents est né à l'étranger".

Selon le médiateur, les citoyens se sentent par ailleurs "ballottés" par "d'incessants changements censés l'avantager" (comme l'ouverture à la concurrence d'EDF-GDF, parfois "source de préjudice"), et désorientés par un "vertigineux empilement de lois et de règlements".

"L'inflation législative peut créer des difficultés d'application des textes, voire générer des situations d'iniquité", estime le rapport.

Le médiateur rappelle avoir aussi pour rôle de faire des propositions de réforme. Il l'a fait en 2009 pour les victimes d'essais nucléaires, la redevance audiovisuelle en prison ou les autopsies judiciaires. Il le fera en 2010 pour les retraites ou encore la "maltraitance des

patients".

Un "pôle santé et sécurité des soins" a été créé début 2009 dans la sphère de compétence du médiateur et s'est déjà inquiété d'une montée des "phénomènes de maltraitance" à l'égard des patients et d'agressivité envers le personnel hospitalier.

Au total, 76.286 affaires ont été transmises en 2009 aux services du médiateur de la République, soit une augmentation de 16% par rapport à 2008. L'institution a traité 43.481 réclamations.

En vertu de la révision constitutionnelle de 2008, le médiateur de la République devrait devenir le "Défenseur des droits", fonction intégrant également celles du "défenseur des enfants" et de la Commission nationale de déontologie et de sécurité" (CNDS).

L'avènement de cet "ombudsman à la française" nécessite une loi organique et fera l'objet d'un débat parlementaire cette année. Dans le contexte tendu décrit par son rapport, le médiateur estime indispensable "une autorité forte et indépendante", en mesure de trouver un "équilibre entre autorité légale et respect de la personne".

LANGUE

La montée en puissance de la traduction automatique

LEMONDE.FR | 23.02.10

Au fil des ans, nous avons appris à ajouter rapidement de nouveaux langages à [Google Traduction](#). Pour nous, c'est devenu facile ; cette année, nous avons décidé de nous concentrer sur un plus grand défi et d'améliorer la qualité de notre service de traduction automatique." Alfred Spector, le vice-président chargé de la recherche et des projets chez Google, est sûr de lui : les subtiles difficultés de la traduction automatisée peuvent être résolues à brève échéance. "Notre approche, c'est l'intelligence hybride", la combinaison de l'informatique et des apports humains, grâce aux suggestions de nos utilisateurs."

Google peut-il réellement améliorer de manière significative son outil de traduction, aujourd'hui très imparfait ? Le service doit compter aujourd'hui avec deux difficultés principales. Tout d'abord, c'est un outil généraliste, censé pouvoir s'adapter à tous types de textes, qu'il s'agisse de documents techniques, d'articles de journaux ou de textes littéraires. "C'est un positionnement ambitieux", note [Marie Candito](#), maître de conférences en linguistique à l'université Paris-VII et spécialisée dans le traitement automatique des langues. "Les entreprises spécialisées dans la traduction travaillent toutes sur des 'domaines', élaborés à partir des documents de leurs clients. Cela leur permet, notamment, de réduire de manière importante la polysémie." Dans un contexte juridique, par exemple, le sens du mot "avocat" ne sera bien sûr pas le même que dans un contexte culinaire.

Autre défi pour le moteur de recherche : son modèle de traduction, qui s'appuie sur la statistique, permet d'obtenir des phrases qui "sonnent" bien dans la langue cible, mais au prix d'un plus grand risque de contresens. Il existe en effet deux approches principales pour la traduction automatique. Historiquement, les outils de traduction automatique fonctionnent par règles : les machines "apprennent" les règles de syntaxe, de grammaire, et les appliquent au texte pour le traduire. Google s'appuie sur une autre approche, plus récente, qui fonctionne par analogie statistique. L'entreprise compare d'importants corpus de textes dans les deux langues, par exemple les documents publiés par l'Union européenne, et en déduit des règles de traduction. *"Plus nous avons de données à comparer, plus le résultat sera bon"*, explique M. Spector.

L'ÉQUILIBRE ENTRE PRÉCISION ET FLUIDITÉ

L'approche statistique a un avantage majeur : elle aboutit à des phrases plus cohérentes, qui semblent plus naturelles parce qu'elles ressemblent à des phrases élaborées par des humains. Mais elle n'a pas la précision de l'approche par règles. *"Pour schématiser, si vous prenez deux phrases en anglais, strictement identiques mais avec, dans un cas, un verbe au présent, et dans l'autre un verbe au futur, c'est une différence de sens majeure. Mais pour un moteur statistique, la différence entre les deux phrases est minime, et le plus souvent il traduira les deux phrases de la même manière"*, explique Pierre Bernassau, directeur marketing chez Systran, entreprises pionnière dans la traduction par règles.

Les deux approches sont loin d'être incompatibles. Systran a d'ailleurs enrichi l'an dernier son système par règles d'un système statistique, pour aboutir à un moteur hybride, et l'entreprise juge que cela lui a permis un bond qualitatif qu'elle n'aurait pu atteindre autrement. *"Il y a quelques années, le niveau de qualité de nos traductions n'était pas suffisant pour intéresser les traducteurs professionnels ; utilisée seule, la traduction par règles donne des traductions précises, mais très littérales. Aujourd'hui, nous sommes sollicités par des agences de traduction, pour qui nos logiciels deviennent des outils suffisamment efficaces pour leur faire gagner du temps"*, note M. Bernassau.

Chez Google, on lorgne aussi une approche double. *"Nous avons besoin d'introduire davantage de syntaxe dans notre outil"*, juge ainsi M. Spector. Mais l'entreprise compte surtout sur sa gigantesque base d'utilisateurs pour améliorer la qualité de ses traductions automatiques. Depuis plusieurs semaines, elle déploie un outil qui permet aux utilisateurs de suggérer une meilleure traduction. Couplée aux différents services de la marque, qui fournissent également une importante base de données de textes, cette fonctionnalité devrait permettre d'obtenir une amélioration significative sur le long terme, estime l'entreprise.

L'évolution vers une meilleure qualité ne pourra de toute manière se faire que très graduellement, en partie à cause du choix de modèle de Google. *"Les systèmes basés sur les règles sont assez lourds à mettre en place, mais ils ont l'avantage d'être facilement mofidiabiles, par l'ajout ou la suppression de règles. Dans l'approche statistique, telle que la pratique Google, l'éditeur a moins de prise sur le système"*, détaille Marie Candito. Pour la

chercheuse, l'apport des internautes peut avoir une utilité, mais celle-ci restera au mieux marginale.

Mais si la combinaison de règles et d'un outil statistique semble être la voie la plus prometteuse pour améliorer la traduction automatique, l'équilibre entre les deux approches reste délicat à fixer. Le moteur hybride de Systran, par exemple, a nécessité cinq années de recherche. Et il faut également compter avec la diversité des langues : en fonction de la structure de la langue source et de celle de la langue cible, l'approche par règles, par exemple, sera plus ou moins efficace. Dans tous les cas, *"l'analyseur parfait n'existe pas encore"*, résume M^{me} Candito.

Damien Leloup

Vers la traduction vocale en temps réel

Google souhaite s'appuyer sur l'amélioration de ses traductions automatiques pour proposer, d'ici à cinq ans, un service vocal de traduction en temps réel. Théoriquement, cela permettrait à deux personnes de parler au téléphone, chacune dans sa langue. *"Ce n'est pas du tout aberrant, juge Marie Candito. Le principal problème, c'est que la reconnaissance vocale elle-même est source d'ambiguïtés, même si, dans certains cas, la traduction peut aider à les résoudre : confronté à une ambiguïté lors de l'étape de reconnaissance vocale, le système peut conserver les deux options, et trancher ensuite lors de la traduction."*

En parallèle, Google travaille donc à perfectionner la reconnaissance vocale, une technologie qui est également la clé d'autres services que l'entreprise souhaite développer, comme la transcription de vidéos et, surtout, la recherche dirigée par la voix. *"La lecture automatique d'un texte est à peu près au point. Mais le taux d'erreurs dans la reconnaissance vocale est trop important, note Alfred Spector. Lorsque je fais le test avec la voix de mon fils, seuls 30 % des mots sont correctement reconnus."*

SOCIETE

Les femmes gagnent moins dès le début de carrière

LE MONDE | 24.02.10

Les femmes ne sont que des hommes avec moins d'argent", aurait dit le regretté Prix Nobel d'économie Paul Samuelson (*The Economist* du 2 janvier).

La réalité serait pire désormais. Les femmes sont maintenant plus (diplômés) que les hommes. Ce qui ne les empêche néanmoins pas de continuer de gagner moins d'argent, à diplôme égal.

L'[étude Femmes et hommes en début de carrière](#), publiée mercredi 23 février par l'Insee, en fournit les preuves. *"Pendant leurs six premières années de vie active, les hommes ont des salaires médians supérieurs de 10 % à ceux des femmes (...). Les écarts de salaires entre hommes et femmes débutants sont les plus élevés aux deux extrémités des niveaux de diplôme. En moyenne, entre 2003 et 2008, les hommes non diplômés gagnent en début de vie active 23 % de plus que les femmes de même niveau. Chez les diplômés du supérieur long, cet écart est de 21 %."*

Certes, le fait que plus de jeunes femmes que de jeunes hommes travaillent à temps partiel peut expliquer une partie de l'écart pour les non-diplômés. Mais ce n'est pas le cas pour les diplômés du supérieur, et en particulier pour les titulaires de masters et de thèses, affirment Alice Mainguené et Daniel Martinelli, auteurs de l'étude.

En 2008, l'écart de salaires en faveur des hommes apparaît à tous les niveaux de diplômes, dans toutes les disciplines : qu'il s'agisse d'un titulaire de CAP travaillant dans la production, ou les services. Ou d'un diplômé d'école d'ingénieurs ou de commerce. Le salaire médian d'un médecin, ayant donc tout juste soutenu son doctorat est de 2 980 euros s'il est un homme et de 2 205 euros, s'il est une femme. Soit 26% de moins...

Or, on sait que les écarts vont croissant tout au long de la carrière. En raison des maternités qui sont souvent invoquées pour justifier d'une non-augmentation. Ou du fameux "plafond de verre", qui bloque la promotion des femmes.

MIEUX FORMÉES

Moins payées, les femmes sont pourtant mieux formées. *"En 2008, 37 % des garçons et 51 % des filles sont diplômés de l'enseignement supérieur (...). La proportion des filles sans diplôme ne cesse de régresser depuis 1999."* Ce qui n'est pas le cas pour les jeunes hommes.

Les femmes trouveraient ainsi plus facilement un premier emploi. Pour les auteurs de l'étude, *"cette réussite croissante des filles en matière de formation favorise leur insertion professionnelle"*. Ainsi, *"en 2008, le taux de chômage des femmes ayant terminé leurs études depuis moins de six ans s'établit à 14 %. Celui de leurs homologues masculins est de 16 %"*, indique l'étude.

La situation s'est inversée depuis 1984, à cet égard. A cette époque, *"les femmes, en début de vie active, étaient nettement plus au chômage (29 %) que les jeunes hommes (20 %)"*.

Annie Kahn

SOCIETE

Au côté de celui qu'elle aimait, Julie a subi un infernal processus de violences

LE MONDE | 25.02.10 |

Julie Bissiau avait 15 ans quand elle a rencontré Michael (le prénom a été modifié) au lycée Wallon de Valenciennes (Nord), un établissement coté. *"C'était le plus beau gars, et aussi le meilleur en classe. Il y ajoutait un côté bad boy, avec la drogue, et les filles craquaient. Il avait de l'influence sur les autres lycéens. Nous avions 20 ans quand nous nous sommes installés ensemble. Il jouait au maudit très malheureux, me disait de le fuir, qu'il ne savait que détruire; j'avais encore plus envie de l'aider."*

Durant deux ans, le couple vit chez les parents. *"Au début, je le voyais comme mon prince charmant. Etre sous emprise, c'est un processus long et graduel. Il a d'abord manifesté une jalousie pathologique, virant mes copains. Ces privations ne sont pas tout de suite identifiées par les femmes. On se dit: "Ah, il m'aime fort!", on confond amour et propriété..."*

A 20 ans, Julie est déjà en troisième année de fac de sport, alors que Michael, *"pourtant extrêmement intelligent"*, tâte l'informatique, après deux échecs en médecine puis maths. Pour faire vivre le couple, Julie arrête ses études et travaille au tri postal. *"Je voulais me consacrer à lui."* Mais Michael prend un ascendant psychologique sur elle, contrôle ses sorties. *"Je le découvrais bipolaire, je voyais deux hommes en un même corps."* Frappée, Julie va au commissariat, mais retire vite sa plainte. *"Je portais la culpabilité. Il parvenait à me convaincre que tout était de ma faute."*

Ils emménagent à Douai. A 22ans, Julie reprend des études en sciences de l'éducation, mais finance la vie conjugale, grâce à son salaire d'assistante d'éducation en lycée. La violence psychologique devient aussi physique. *"Dans le prisme de sa jalousie, tous les hommes étaient des rivaux. Mais je pensais toujours que je pouvais le changer."*

SOUS L'EMPRISE DE "LUCIFER"

Les années passent, Michael alterne *"reconnaissance et déni"*. Julie observe: *"Il y a quatre phases dans la violence conjugale: la montée de tension, la violence, l'inversion de culpabilité (la victime pense que tout est de sa faute), puis le retour de la lune de miel avec une promesse de changement de la part de l'homme."* Julie définit les formes de violence: *"Psychologique toujours, ensuite tantôt verbale, économique, physique, sexuelle..."*

Et les parents? *"Je n'écoutais pas leurs conseils. Devant une telle emprise, les parents sont aussi impuissants que si leur enfant était dans une secte. Très vite, ma mère m'a donné le téléphone d'une structure d'aide, l'AJAR à Valenciennes, que j'ai consultée de plus en plus souvent. Je voyais deux femmes, une juriste et une psychologue."*

Michael ne la laisse plus aller seule à la boulangerie, il s'incruste à la fin des cours de karaté de Julie... Chaque fois qu'elle tente de partir, il organise une stratégie. Il se dit junkie, tente de se suicider à deux reprises, se surnomme «Lucifer». Il faudra une semaine de violence extrême pour qu'elle se sauve définitivement.

Julie part deux ans à Barcelone. *"Je me suis reconstruite, j'ai travaillé dans un foyer pour femmes, je voulais vérifier si je faisais ce métier pour aider les femmes ou pour moi-même. J'ai passé là-bas un master 2 sur la violence familiale."* De retour à Lille, elle soutient un mémoire sur "le corps de la femme maltraitée".

Aujourd'hui, Julie, 29 ans, se qualifie de militante. Elle a abandonné le karaté. *"Impossible de me mettre en position d'attaque."* Elle a écrit un livre (*J'aime le diable*, réédité chez France Loisirs). Désormais référent départemental pour l'association Accueil et réinsertion sociale (ARS), elle suit les cas de femmes isolées dans la Flandre rurale entre Lille et Dunkerque.

Geoffroy Deffrennes

SCIENCES ET TECHNIQUES

Le débat public sur les nanotechnologies n'a pas fait bouger les positions

LE MONDE | 24.02.10 |

La séance de clôture du débat national sur les nanotechnologies, mardi 23 février, à la Maison de la chimie à Paris, aura été la plus calme des réunions tenues depuis quatre mois. Echaudés par la contestation, les organisateurs s'étaient prudemment cantonnés à un public choisi de deux cents invités, composé principalement d'experts. De leur côté, les opposants au "nanomonde" avaient préféré tenir un débat alternatif, au même moment et à Paris, mais au siège de la Coordination des intermittents et précaires –, les lieux aussi sont symboliques.

Tirant le bilan de cette consultation, Jean Bergougnoux, président de la Commission particulière du débat public, a reconnu les difficultés d'une opération commanditée par *"un maître d'ouvrage polycéphale"* (pas moins de sept ministères), mais qui n'a pas la maîtrise des orientations stratégiques sur ce dossier, celles-ci relevant du niveau interministériel. D'ici à deux mois, la Commission remettra à ces ministères un rapport de synthèse qui sera rendu public et qui, assure M.Bergougnoux, traduira la diversité des positions.

Celle, tranchée, des Amis de la Terre, qui réclament un moratoire général sur les nanotechnologies, y compris sur leur usage médical, considéré comme le *"cheval de Troie"* – parce que le moins suspect de constituer une menace – de ces technologies invasives. Celle, plus modérée, du réseau associatif France Nature Environnement (FNE), favorable à un moratoire

partiel sur certains nanomatériaux ou nanoparticules, aujourd'hui mis sur le marché sans que leur impact sanitaire et environnemental soit connu.

Ou celle, sans réserves, des plus fervents partisans des systèmes miniaturisés susceptibles de réduire la consommation d'énergie, de rendre les panneaux solaires plus performants, de stocker efficacement l'hydrogène des piles à combustible ou d'améliorer les procédés d'épuration des eaux.

"UNE SIMPLE MISE EN ORDRE"

Les préoccupations exprimées au fil des réunions, telles que les rapporte la Commission, n'offrent guère de surprises par rapport aux contributions fournies dès le départ par les groupements professionnels, les organisations syndicales ou les associations de défense de l'environnement et des consommateurs. Elles distinguent entre les applications usuelles, informatiques et médicales des nanotechnologies.

Dans le premier cas, qui touche à la vie quotidienne (alimentation, produits de beauté, vêtements, automobiles, produits d'entretien...), l'accent est mis sur l'insuffisance des études sur la toxicologie et l'écotoxicologie des nanoparticules: 3% seulement des budgets publics de recherche sur les nanotechnologies leur sont aujourd'hui consacrés, l'essentiel des financements allant au développement des produits. S'agissant des usages informatiques, les craintes tournent davantage autour des libertés individuelles, mises en danger par de futurs dispositifs de surveillance indétectables, capables de pister les citoyens à la trace.

Quant au domaine médical, il fait naître l'espoir de nouvelles approches thérapeutiques (imagerie plus précise, nanomédicaments plus sélectifs, traitement des troubles neurodégénératifs comme la maladie de Parkinson), mais aussi redouter des interventions sur le cerveau visant, par des implants, à créer des *"plus qu'humain"*, ou des *"hommes augmentés"*.

"Ce sont les décisions que le gouvernement prendra à la suite de ce rapport qui permettront de juger si le débat a été utile", souligne le président de la Commission. Celle-ci ne formulera pas de recommandations – ce n'est pas la vocation d'une telle consultation –, mais une simple *"mise en bon ordre des arguments"*.

Pierre Le Hir

SCIENCES ET TECHNIQUES

Analyse

Nanotechnologies : les raisons d'un fiasco, par Pierre Le Hir

LE MONDE | 24.02.10

Informer, écouter, rendre compte. "Tels sont les trois objectifs que s'était fixés la Commission nationale du débat public, chargée par sept ministères d'orchestrer une consultation sur les enjeux, les promesses et les dangers des nanotechnologies. *"Nous espérons toucher entre 10 000 et 12 000 personnes"*, avait annoncé son coordinateur, Jean Bergougnoux. *"Par son ampleur, ajoutait-il, cette expérience de démocratie participative est une première. Jamais un aussi large débat sur les nanotechnologies n'a été organisé dans un pays."*

Quatre mois plus tard, force est de constater que l'entreprise a tourné au fiasco. Les réunions publiques n'ont attiré, au total, qu'un peu plus de 3 000 participants, et les 150 000 consultations enregistrées sur le site Internet du débat - il en était escompté *"plusieurs centaines de milliers"* - ne peuvent faire illusion. D'autant que ces rencontres ont donné lieu, davantage qu'à une confrontation d'idées, à un dialogue de sourds, quand ce n'était pas une foire d'empoigne.

Sur les dix-sept débats prévus dans l'Hexagone, huit se sont tenus tant bien que mal, en dépit de la bronca de personnes dénonçant, avec force cris et banderoles, un *"débat pipeau"*, cache-sexe d'une *"campagne de promotion des nanotechnologies"*. Les autres ont tourné court ou ont eu lieu à huis clos, entre experts échangeant avec le public par vidéo-transmission. Dépassés par la contestation, les organisateurs se sont finalement rabattus sur des ateliers de travail. Et la séance de clôture, mardi 3 février, à la Maison de la chimie de Paris, était réservée à des invités triés sur le volet. Il suffit de regarder, sur Internet, les images des membres de la Commission faisant face, avec un héroïsme pathétique, au chahut d'agitateurs scandant : *"Le débat, on s'en fout ; les nano, on n'en veut pas du tout"*, pour se persuader de la faillite de cet exercice de démocratie directe.

La responsabilité n'en revient pas seulement à quelques dizaines - une centaine au plus fort de leur mobilisation - de "fauteurs de troubles". Ces opposants, animés par le collectif grenoblois Pièces et main-d'oeuvre (PMO), se réclament des luddistes, ces ouvriers anglais du début du XIX^e siècle qui, en révolte contre la mécanisation, brisaient leurs machines. Eux s'en prennent à la *"tyrannie technologique"*, synonyme d'un monde *"totalitaire"*. *"Les nanotechnologies ne sont pas seulement une nouvelle science, disent-ils. Elles permettent d'hybrider, pour les rendre plus puissantes, les biotechnologies, l'informatique et les neuro-sciences. Ces technologies convergentes prétendent maîtriser totalement la matière, des atomes aux populations."* Avec le spectre d'une société déshumanisée, dominée par des nano-objets s'autorépliquant et surveillée dans ses moindres faits et gestes.

S'ils revendiquent *"le naufrage de la campagne d'acceptabilité des nanotechnologies"*, ils n'en sont pourtant pas les seuls artisans. La méthode retenue en posait d'emblée les limites. Pouvait-on sérieusement, en quelques mois, tout à la fois *"informer et écouter"* sur un sujet aussi vaste

et abscons que les nanotechnologies, dont M. Bergougnoux lui-même notait que *"si 5 % des Français savent aujourd'hui ce qu'elles sont, c'est un maximum"*? Le choix de traiter dans chaque ville d'un thème différent - sécurité alimentaire à Rennes, protection des travailleurs à Bordeaux, pollution atmosphérique à Clermont-Ferrand, nanomédecine à Grenoble - était-il vraiment propice à une vision d'ensemble des problèmes ?

Comment encore, malgré les protestations d'*"indépendance"* de la Commission, empêcher que le cadrage de la consultation par le gouvernement - à la fois prescripteur et seul décisionnaire final - ne prête lieu au soupçon d'une opération de *"légitimation sociale"* des nanotechnologies ? Que dire, enfin, du silence étourdissant des formations et des élus politiques, sur des questions qui engagent durablement la société ?

L'extrémisme des "antinanos" ne fait que renvoyer au discours simplificateur des panels d'industriels et de chercheurs sélectionnés, dans chaque ville, pour mettre en avant les retombées économiques et scientifiques des nanomatériaux. Les Amis de la Terre l'ont compris tardivement, en se retirant d'un *"simulacre de débat"*, à leurs yeux *"disqualifié"*.

La Commission a pourtant décidé d'aller au terme de sa démarche. *"Sur un tel sujet, un débat serein aurait signifié qu'il n'avait ni portée ni notoriété"*, pense M. Bergougnoux. Estimant que *"le public a pu s'exprimer de façon contradictoire, y compris dans l'excès"* et qu'il dispose ainsi d'une *"matière considérable"*, il remettra, comme prévu, un rapport de synthèse aux ministres concernés.

On voit mal, toutefois, comment ces derniers pourraient s'appuyer sur ses conclusions pour fonder d'éventuelles décisions, réglementaires ou budgétaires. Mal née ou sabotée, la consultation publique nationale sur les nanotechnologies a, de toute façon, avorté. Toute la question est aujourd'hui de la réinventer. En attendant, les nanomatériaux continuent de se multiplier. Ils sont déjà présents dans un millier de produits usuels. Presque autant que de participants au débat.

Pierre Le Hir (Service Planète)

SCIENCES ET TECHNIQUES (article de 2009)

Nanotechnologies : s'informer, s'exprimer... et après ?

LEMONDE.FR | 06.11.09 |

A peine lancé, le [débat public](#) sur les nanotechnologies, intitulé Je m'informe, je m'exprime, censé éclairer l'Etat sur *"l'organisation du contrôle et du suivi des nanomatériaux, la*

caractérisation de l'exposition et l'évaluation de la toxicité sur l'homme et les écosystèmes, l'information et la protection du travailleur et du consommateur, les modalités de soutien à la recherche et aux innovations dans ce domaine", fait déjà polémique.

Le collectif [Pièces et Mains d'Œuvre](#), connu pour ses enquêtes, analyses, ses actions d'éclat et son refus critique des nanotechnologies, refuse ainsi de participer à ce qu'il qualifie de campagne nationale d'acceptabilité des nanotechnologies destinée à "*vaincre la méfiance de citoyens-consommateurs échaudés par trop de scandales techno-industriels : amiante, vache folle, OGM*" (voir aussi [Aujourd'hui le nanomonde](#), site qu'ils consacrent à cette opération).

Rappelant avec ironie que pour Paul Valéry "*la politique est un mécanisme qui sert à empêcher les gens de prendre part à ce qui les concerne directement*", Dorothée Benoit-Browaëys, déléguée générale de l'association Vivagora et auteure du [Meilleur des nanomondes](#), estime pour sa part qu'il s'agit là d'un "*vaste chantier dans un paysage pourtant déjà bien construit*", et d'ores et déjà financé, à concurrence de plusieurs centaines de millions d'euros, par le gouvernement français :

"Alors que les dés sont largement lancés en France comme dans le monde, un tel processus de discussions sera-t-il en mesure de faire changer d'opinion les sceptiques qui sont légion ?

De quoi sera-t-il question tout au long de ces débats ? De technique ou de politique ? On peut craindre que l'explication cache la forêt, la plupart des Français n'ayant jamais entendu parler de ces nano-objets. Difficile de débattre sur un tsunami resté invisible. Les nanotechnologies – qui désignent les interventions sur la matière pour réarranger ses briques élémentaires ou atomes – déferlent en effet depuis dix ans sur le marché sans crier gare."

UN DÉBAT MORT-NÉ ?

Dimitri Granger, professionnel des relations publiques et blogueur sur Pr2Peer, blog consacré à "*la communication corporate à l'âge de la mise en réseau des hommes et des idées*", se demande quant à lui si, à peine lancé, le débat public ne serait pas [mort-né](#) :

"Si l'initiative semble louable et pleine de bonnes intentions, les objectifs paraissent un peu flous, [et] on comprend assez rapidement que le débat est orienté dans un sens précis. Si l'internaute curieux souhaite s'informer et se faire un avis, le site du débat public propose une 'base de connaissance' impressionnante de plusieurs centaines de pages entièrement consacrées à valoriser l'énorme potentiel des nanos et dans laquelle on trouve à peine ... dix lignes sur les risques liés à ces technologies !

En réalité, et en dehors de toute considération sur le fond (risque/opportunité des nanos, principe de précaution/principe de réalité économique), il est clair que ce débat risque d'être mort-né, en tout cas sur le site officiel. Assez complexe pour freiner les ardeurs du grand public, ce 'débat' sera trusté par deux blocs qui s'opposeront, souvent sans nuance, en copiant des argumentaires pré-existants."

On a ainsi vu, à Toulouse, des opposants au débat distribuer des tracts estampillés Pièces et mains d'œuvre (tout en jurant ne pas connaître le collectif PMO), *"simples citoyens"* interrompant le débat et faisant évacuer la salle après y avoir jeté une bouteille d'ammoniaque (voir le [compte-rendu](#), désopilant, sur Nanostelia, et celui, en forme de [dialogue de sourds](#), de deux opposants sur Nanomonde).

Le 15 octobre, jour du lancement de la consultation, un *"community manager"* de la société [I&E Consultants](#), spécialisée dans les stratégies d'opinion et chargée d'organiser le débat public, [proposait](#) aux lecteurs d'Agoravox d'y contribuer, afin de *"couvrir les réunions publiques qui se dérouleront près de chez vous [et] faire connaître votre avis et vos arguments"*.

Quinze jours plus tard, le *"média citoyen"* ne [répertorie](#) qu'une seule contribution évoquant les nanotechnologies, et pas sûr qu'elle calme ou tempère le débat : il s'agit en effet d'un panorama des programmes et investissements militaires en faveur des nanotechnologies. Et l'on y apprend entre autres qu'aux Etats-Unis le ministère de la défense est le principal bénéficiaire du programme national de développement des nanotechnologies, près du quart de ses fonds étant orienté vers la recherche de défense...

QUAND LE DÉBAT CRÉE... DU MANQUE

En attendant de savoir ce que cette consultation entraînera (ou pas) en terme de débats, de gouvernance, de pistes de réflexions et d'actions, il est intéressant de voir ce qui, dans un autre pays – en l'occurrence, le Royaume-Uni – s'est passé (ou pas) suite à ce type de débat public.

Le [Responsible Nano Forum](#), qui prône *"une utilisation responsable de la nanotechnologie pour le bénéfice de la société"* et réunit plusieurs autres réseaux de recherche impliqués dans les enjeux sanitaires et sociaux des nanos ([PEN](#), [SafeNano](#), [SnIRC...](#)), a ainsi proposé à 28 experts anglo-saxons de faire le point sur les *"opportunités et incertitudes liées à la nanoscience et aux nanotechnologies"*.

Le titre du [rapport \(.pdf\)](#), *5 years on - a beacon or just a landmark ?* (5 ans après - un phare, ou juste une balise ?), témoigne de ce que la plupart des questions posées à l'époque restent encore en suspens.

Les experts consultés se félicitent de la prise de conscience des questions et risques associés aux *"nano"* (matériaux & technologies), qui ne peuvent plus être contestés. A contrario, ils déplorent également, quasi unanimement, le manque de transparence des entreprises, le manque d'informations et de recherches sur les risques associés, mais aussi le manque de volonté des responsables politiques de les financer, en dépit, pourtant, d'une pléthore de consultations publiques et rapports qui, tous ou presque, relèvent précisément... ces mêmes manques.

Comme si le fait de parler des nanotechnologies se traduisait bien plus en discours, recommandations et propositions qu'en actes concrets et mesures d'(auto)régulations. Dans le

même temps, plusieurs des auteurs constatent que les industriels n'ont toujours pas *"tiré les leçons des OGM"* : sans transparence, il est impossible d'avoir confiance !

OGM, GELÉE GRISE... LE SCÉNARIO-CATASTROPHE

En 2004, la Royal Society (l'Académie des sciences britannique) et la Royal Academy of Engineering (qui fédère, elle, les ingénieurs) publiaient un rapport conjoint, *Nanoscience et nanotechnologies : opportunités et incertitudes*, qui allait faire date.

Anthony Seaton, professeur de médecine du travail et de l'environnement à l'université d'Aberdeen et qui en fut l'un des auteurs, rappelle la perception qu'en avaient les gens : *"A l'époque, le prince Charles avait apposé son sceau royal sur les craintes d'une planète menacée par la gelée grise", du nom donné à ce scénario-catastrophe popularisé dans le roman de science-fiction *La Proie* de Michael Crichton, où l'on voyait des nanomachines autorépliquantes finir par absorber notre monde...*

"Des groupes de pression environnementaux attisaient les peurs sur les risques qu'encouraient tant les humains que l'environnement. Certains signes laissaient penser que le combat pourrait sérieusement entraver le développement des nanotechnologies, comme cela était arrivé pour les modifications génétiques ; certains en appelaient à un moratorium.

Et puis le rapport a été publié, il a été bien accueilli tant par le gouvernement que par la société ; les principaux motifs d'anxiété du public et des chercheurs ont été calmés et le développement commercial a repris à un rythme soutenu."

On aurait tort, pourtant, de lire dans cette introduction une charge contre ceux qui s'inquiétaient, ou qui s'inquièteraient encore, des risques associés aux nanotechnologies : *"Je pense que l'effet le plus important et immédiat du rapport tenait au fait que nous reconnaissons des dangers potentiels, et que nous identifions les domaines nécessitant plus d'investigation."*

Le rapport de 2004 contribua en effet à révéler les liens entre nanoparticules et pollution de l'air d'une part, d'autre part que les nanotubes de carbone avaient une configuration similaire à celle des fibres d'amiante, et qu'ils pourraient s'avérer aussi nocifs. De plus, une bonne partie de ses recommandations portaient sur les risques sanitaires, et les enjeux en terme de régulation, ce qui incita notamment l'Union européenne à financer plusieurs programmes de recherche axés sur les risques et dangers posés par les nano.

Andrew Maynard, conseiller scientifique du Project on Emerging Nanotechnologies (PEN) et de nombreux autres organismes (dont le Responsible Nano Forum), rappelle ainsi à quel point ce rapport a pu faire autorité, parce qu'il était scientifiquement fondé, qu'il envisageait les aspects tant sociaux, économiques que politiques, et qu'il expliquait, avec *"la voix de la raison"*, qu'il était urgent de se pencher sur les problèmes susceptibles de se poser, notamment, en terme de santé et d'environnement.

ATTENTION : MATÉRIAUX SIMILAIRES À L'AMIANTE

Pourtant, note Maynard, depuis cinq ans, on ne compte plus les discussions, ateliers, rapports et autres consultations au sujet du développement responsable des nanotechnologies qui, pour la plupart, témoignent d'une vision semblant faire fi du rapport de 2004, *"comme si le rapport avait servi de balise, et non de phare : tout le monde en a entendu parler mais personne ne prend le temps de le (re)lire"*.

Maynard s'étonne ainsi de voir que les autorités britanniques décident de lancer une nouvelle [consultation publique](#) afin d'informer les citoyens sur sa stratégie, et de recueillir leurs avis, alors qu'il n'a toujours pas mis en œuvre l'intégralité des propositions du rapport de 2004.

La conclusion du professeur Seaton est à ce titre plutôt inquiétante, lorsque l'on sait [ce qui se vend](#), aujourd'hui, dans le commerce, basé sur les nanotechnologies et qui, pour une bonne part, relève de compléments alimentaires, de produits cosmétiques, ou antibactériens.

Il explique en effet qu'il ne se risquera pas, en l'état, à ingérer des nanoparticules antibactériennes (qui pourraient endommager nos systèmes digestifs), pas plus qu'à utiliser d'aérosol contenant des nanoparticules (susceptibles d'endommager le cœur et les poumons), ou encore d'appliquer sur sa peau des produits cosmétiques ou crèmes solaires comportant des nanoparticules (à cause des risques d'allergies et de photosensibilisation) :

"En conclusion, j'exhorte les autorités chargées de la sécurité et de la santé à lancer un audit et une analyse du cycle de vie de la fabrication et de l'utilisation des nanotubes afin de protéger ceux qui les fabriquent, et ceux qui en usent."

Si nécessaire, je mettrais un panneau d'indication : 'Attention : utilisation de matériaux similaires à l'amiante'."

Jean-Marc Manach

MEDECINE

Point de vue

Lutte contre l'obésité : soyons cohérents ! par François Bourdillon, Serge Hercberg

LEMONDE.FR | 25.02.10 |

e Monde a publié le 17 février 2010 le point de vue de Mme Kelly, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel, sur la ["Lutte contre l'obésité infantile : les paradoxes de la télévision, partenaire d'une régulation française"](#). Ce texte aborde la question de la publicité alimentaire télévisée vue

par les enfants. Analysant la situation de l'obésité dans les pays ayant pris des mesures contraignantes, Mme Kelly tire la conclusion que *"si la suppression de la publicité alimentaire dans les programmes pour enfant est loin d'être un instrument efficace dans le combat contre l'obésité, ses conséquences économiques seraient en revanche certaines sur notre secteur audiovisuel structurellement sous-financé"*.

En santé publique ces débats sont habituels car la plupart des déterminants de santé ne sont pas d'origine sanitaire. Pour améliorer l'état de santé de la population, il faut agir sur les règles de fonctionnement de la société. Les conflits d'intérêts avec les acteurs économiques sont fréquents. Rappelons-nous le débat, en 1991, sur l'impact pour les médias de la suppression de la publicité pour le tabac ; et plus récemment le débat sur l'interdiction de l'amiante. Nous y voilà, à nouveau, des décisions favorables à la santé ont de possibles conséquences économiques pour certains opérateurs privés, et au nom de la défense de leurs intérêts économiques, il faudrait renoncer à prendre ces mesures,...

L'obésité a doublé en vingt ans dans l'ensemble des pays industrialisés. Un tiers de la population américaine est obèse ; 17 % des adultes et 3 % à 4 % des enfants, en France. Les raisons de cette épidémie d'obésité sont multiples. Nos sociétés sont plus sédentaires et les habitudes alimentaires ont considérablement évolué. L'OMS est préoccupée comme le sont d'ailleurs la plupart des pays européens (dont la France) qui ont signé en 2006 une charte sur la lutte contre l'obésité. Cette charte considère que l'épidémie d'obésité est réversible ; *"qu'il faut accorder une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les enfants et les adolescents, dont l'inexpérience ou la crédulité ne doit pas être exploitée dans le cadre d'activités commerciales"* ; *"que l'impact sur les objectifs de santé publique devrait être une considération prioritaire lors de l'élaboration des politiques économiques, ainsi que des politiques en matière de commerce, d'agriculture, de transports et d'urbanisme"* ; *"que les mesures doivent s'articuler autour du principal domaine d'activité concerné, par exemple la production, le marketing et les informations sur les produits, tandis que l'éducation du consommateur pourrait également être envisagée, dans le cadre établi par la politique de santé publique"*.

Cette charte OMS a été élaborée à partir d'un rapport revu notamment par l'IOTF (International Obesity Task Force, structure chargée des politiques de l'Association internationale pour l'étude de l'obésité, composée de dix mille scientifiques spécialistes de l'obésité répartis dans cinquante-cinq pays). L'OMS considère comme *"probable"* voire *"convaincant"*, le lien entre la survenue de maladies et la publicité pour les produits alimentaires de haute densité énergétique (aliments essentiellement gras et, ou, sucrés apportant beaucoup de calories dans un faible volume). Ces aliments ne sont en aucun cas condamnables en eux-mêmes mais leur consommation excessive peut à terme poser des problèmes de santé. Le rapport souligne que la grande majorité des publicités alimentaires, présentées lors de programmes destinés aux enfants, encourage la consommation d'aliments et de boissons de haute densité énergétique. La Food Standard Agency (FSA) britannique a passé en revue les études ayant examiné les effets des publicités alimentaires sur les connaissances alimentaires, les préférences, les

comportements d'achat et de consommation ainsi que sur des marqueurs de santé comme l'obésité. Elle conclut que la publicité alimentaire a un impact sur les préférences alimentaires des enfants et sur les comportements d'achat. Il ne faut pas en être surpris, c'est l'objet même de la publicité. L'Institute of Medicine américain souligne l'existence d'un lien significatif entre une forte exposition aux publicités télévisées et l'obésité des enfants et des adolescents. L'exposition à la publicité télévisée portant sur les aliments de haute densité énergétique est associée à une prévalence de l'obésité plus élevée que l'exposition à des publicités pour des produits plus sains.

Contrairement aux conclusions de ces rapports basés sur des travaux scientifiques, Mme Kelly conteste le bien-fondé des mesures de régulation ou d'interdiction, puisque, selon elle, dans certains pays, leur mise en place n'aurait pas permis d'enrayer la progression de l'obésité, en citant notamment l'exemple du Québec. Mme Kelly devrait lire, avec plus d'attention, les travaux des scientifiques à ce sujet. Plusieurs chaînes captées au Québec sont émises des États-Unis, et les programmes de ces chaînes comportent beaucoup de publicités alimentaires. Il est intéressant de noter que le taux d'obésité est plus faible chez les enfants francophones que chez les enfants anglophones. Une des explications avancées est que les enfants francophones du Québec regardent surtout les programmes émis en français et sont donc peu exposés aux publicités, à l'inverse des enfants anglophones qui regardent surtout les programmes émis des États-Unis, non soumis à la réglementation québécoise. De plus, de nombreux scientifiques ont mis en évidence des faiblesses dans l'application de la réglementation dans les pays ayant interdit la publicité, qui a permis à l'industrie de la publicité de la contourner. Toutefois, il est intéressant de noter qu'une étude récemment publiée en Suède rapporte une diminution de la prévalence de l'obésité chez les enfants de 10-11 ans, notamment chez les filles. Il y a donc eu une évolution favorable de l'obésité dans ce pays, où est interdite la publicité télévisuelle destinée aux jeunes enfants.

En matière de publicité, les lobbys (de l'industrie agro-alimentaire, des agences de publicité et des médias) veillent et ont allumé, l'année dernière, un contre-feu en faisant signer par les chaînes, les producteurs et les annonceurs une charte afin de renforcer la déontologie dans ce domaine et de diffuser des programmes éducatifs en direction des jeunes. Les quelques avancées de la charte ne sont pas à la hauteur des enjeux. Quel peut être l'impact des messages de prévention du Programme national nutrition santé (PNNS) mis en place en 2001, dont le budget communication ne représente que 0,5 % des investissements télévisuels des firmes agro-alimentaires.

La régulation de la publicité aux heures de grande écoute par les enfants est une mesure de cohérence. Elle a pour objectif, en synergie avec les multiples actions d'information destinées au grand public et aux professions relais (santé, éducation, social,...), les actions menées à l'école et l'amélioration de l'offre alimentaire, de favoriser des comportements alimentaires et une hygiène de vie favorables à la santé et à l'inverse de réduire les comportements à risque nutritionnel. Il s'agit de ne pas favoriser la promotion d'aliments pouvant contribuer à un excès

de consommation de sucre, de gras ou de sel, c'est-à-dire une recommandation de santé publique reprise dans tous les pays du monde et relayée en France par le PNNS.

Soyons cohérents, il faut réguler, il existe des alternatives, il est possible de substituer aux publicités pour les aliments gras, salés ou sucrés, d'autres produits. En se retirant des écrans TV aux heures de grande écoute par les enfants, les annonceurs et industriels agro-alimentaires mettraient ainsi réellement en pratique ce qu'ils clament haut et fort : leur intérêt pour la santé des consommateurs et celle des enfants. A moins que la charte alimentaire ne soit... qu'un coup de pub ! Ou un leurre !

La synergie et la complémentarité des mesures et des actions mises en place depuis plusieurs années dans le cadre du PNNS semblent montrer des premiers effets sur la prévalence du surpoids chez l'enfant en France, comme en attestent les résultats des études nutritionnelles publiées ces derniers mois. Mais le combat pour l'amélioration de l'état nutritionnel de la population et la lutte contre l'obésité est loin d'être gagné. Il faut aller encore plus loin avec des décisions politiques fortes ! Espérons que les mesures qui devraient être annoncées prochainement par le président de la République privilégieront réellement la santé des enfants. Elles pourraient, de plus, avoir un impact économique. L'OMS considère que les maladies chroniques dans lesquelles les facteurs nutritionnels sont impliqués ont des répercussions sur le développement économique et social. En France, les coûts directs de l'obésité sont estimés à au moins 2 milliards d'euros par an, et ceux des maladies cardio-vasculaires et des cancers (dans lesquels la nutrition joue un rôle important) à respectivement 5 et 8 milliards d'euros par an.

François Bourdillon est président de la Société française de santé publique, Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.

Serge Hercberg est professeur de nutrition à l'université Paris-XIII, directeur de l'unité Inserm d'épidémiologie de la nutrition, président du comité de pilotage du programme national nutrition santé.

ECOLOGIE

Compte rendu

Des animaux doués d'empathie

LE MONDE | 26.02.10 | 15h18 • Mis à jour le 26.02.10 | 21h53

C'est une scène de la vie ordinaire. Une aveugle, désorientée, cherche son chemin. Une voyante vient à son secours, la guidant de la voix. L'infirmière la remercie par de bruyantes effusions. Scène ordinaire, à cela près qu'elle se passe en Thaïlande, dans un parc naturel, et que les deux protagonistes sont des éléphantines. Cet exemple est l'un de ceux dont fourmille le nouveau livre

de l'éthologue Frans de Waal, spécialiste des primates et professeur de psychologie à Atlanta (Géorgie). Intitulée *L'Age de l'empathie*, cette passionnante leçon de choses, bousculant les frontières entre l'homme et l'animal, est aussi un plaidoyer pour le "vivre-ensemble" à l'usage de nos sociétés.

"La cupidité a vécu, l'empathie est de mise, proclame l'auteur. Il nous faut entièrement réviser nos hypothèses sur la nature humaine." A ceux, économistes ou responsables politiques, qui la croient régie par la seule lutte pour la survie - et, selon l'interprétation dévoyée que le darwinisme social a donnée de la théorie de l'évolution, par la sélection des individus les plus performants -, il oppose un autre principe, tout aussi actif que la compétition : l'empathie. C'est-à-dire la sensibilité aux émotions de l'autre. Une faculté compassionnelle qui, loin d'être l'apanage de l'homme, est partagée par de nombreux mammifères, à commencer par les primates, les éléphants et les dauphins. Et qui, de surcroît, est vieille comme le monde.

Dans ses formes les plus rudimentaires, ou les plus archaïques, elle se manifeste par l'imitation, ou la synchronisation des comportements : de même que nous applaudissons sur le même tempo que nos voisins à la fin d'un concert, que deux promeneurs accordent la longueur de leurs pas, ou que des vieux époux finissent par se ressembler, un attelage de chiens de traîneau se meut comme un corps unique, un chimpanzé baille à la vue d'un congénère se décrochant la mâchoire, et rit quand l'autre s'esclaffe. Mieux, cette contagion franchit la barrière des espèces : ainsi un singe rhésus bébé reproduit-il les mouvements de la bouche d'un expérimentateur humain.

Mais l'empathie a des expressions plus élaborées. Dans le parc national de Thaï, en Côte d'Ivoire, des chimpanzés ont été observés léchant le sang de compagnons attaqués par des léopards, et ralentissant l'allure pour permettre aux blessés de suivre le groupe. Dans la même communauté ont été décrits plusieurs cas d'adoption d'orphelins par des adultes femelles, mais aussi par des mâles. Une sollicitude qui peut sembler naturelle pour des animaux sociaux, qui trouvent un intérêt collectif à coopérer.

Comment l'expliquer, toutefois, lorsque l'individu n'a rien à gagner à un comportement empathique, qui devient alors proprement altruiste ? Une expérience a montré que des singes rhésus refusaient, plusieurs jours durant, de tirer sur une chaîne libérant de la nourriture si cette action envoyait une décharge électrique à un compagnon dont ils voyaient les convulsions. Préférant ainsi endurer la faim qu'assister à la souffrance d'un semblable.

Autoprotection contre un spectacle dérangeant ? Mais pourquoi, alors, un singe capucin de laboratoire ayant le choix entre deux jetons de couleurs différentes, dont l'un lui vaut un morceau de pomme tandis que l'autre garantit également cette récompense à un partenaire, opte-t-il pour le jeton assurant une gratification commune ? Mieux, pourquoi un chimpanzé ouvre-t-il une porte dont il sait qu'elle donnera accès à de la nourriture à un congénère, mais pas à lui-même ?

Pour Frans de Wall, la réponse tient en un mot : l'empathie, précisément, ou le souci du bien-être d'autrui. Même lorsque cet autre n'appartient pas à la même espèce que soi. On a vu, dans un zoo, une tigresse du Bengale nourrir des porcelets. Un bonobo hisser un oiseau inanimé au sommet d'un arbre pour tenter de le faire voler. Ou un chimpanzé remettre à l'eau un caneton malmené par de jeunes singes.

Dans ses formes les plus simples, la "sympathie" animale - terme employé par Darwin lui-même - ne mobilise nullement des capacités cognitives complexes, réputées propres à l'homme. Elle met en jeu, décrit l'éthologue, de purs mécanismes émotionnels. Des souris se montrent ainsi plus sensibles à la douleur quand elles ont vu souffrir d'autres souris dont elles sont familières. En revanche, des processus cognitifs entrent en jeu pour des modes de compassion plus complexes, nécessitant de se mettre à la place de l'autre. Comme lorsqu'un chimpanzé délaisse ses occupations pour venir reconforter un congénère molesté lors d'une rixe.

La compassion prendrait ses racines dans un processus évolutif lointain, à une période bien antérieure à l'espèce humaine, avec l'apparition des soins parentaux. *"Pendant 200 millions d'années d'évolution des mammifères, les femelles sensibles à leur progéniture se reproduisirent davantage que les femelles froides et distantes. Il s'est sûrement exercé une incroyable pression de sélection sur cette sensibilité"*, suppose le chercheur. Voilà pourquoi les mammifères, dont les petits, allaités, réclament plus d'attention que ceux d'autres animaux, seraient les plus doués d'empathie. Et les femelles davantage que les mâles. Un trait que partageaient peut-être les derniers grands reptiles. Ce qui expliquerait pourquoi certains oiseaux - probables descendants des dinosaures - semblent eux aussi faire preuve de commisération. Le rythme cardiaque d'une oie femelle s'accélère ainsi, battant la chamade, quand son mâle est pris à partie par un autre palmipède.

L'éthologue ne verse pas pour autant dans l'angélisme. Comme pour les autres animaux, *"il existe chez l'homme un penchant naturel à la compétition et à l'agressivité"*. Mais sa propension à la compassion est *"tout aussi naturelle"*. Reste que l'empathie n'est pas toujours vertueuse. C'est aussi sur la capacité à ressentir les émotions d'autrui que se fondent la cruauté et la torture.

"L'Age de l'empathie, leçons de la nature pour une société solidaire", éditions Les liens qui libèrent, 2010, 392 p., 22,50 euros.

Pierre Le Hir

TECHNOLOGIES / INTERNET

Internet a-t-il changé les modes de pensée ?

LEMONDE.FR | 26.02.10

Comment l'internet transforme-t-il la façon dont vous pensez ?, telle était la [grande question](#) annuelle posée par la revue *The Edge* à quelque 170 experts, scientifiques, artistes et penseurs. Difficile d'en faire une synthèse, tant les contributions sont multiples et variées et souvent passionnantes. Que les répondants soient fans ou critiques de la révolution des technologies de l'information, en tout cas, il est clair qu'Internet ne laisse personne indifférent.

INTERNET N'A RIEN CHANGÉ !

Tous les experts interrogés par *The Edge* ne sont pas des techno-enthousiastes. Pour [Ian Wilmut](#), directeur du Centre de médecine régénérative de l'université d'Edinburgh et auteur de *Après Dolly* : *"l'usage d'internet n'a pas changé la façon dont je pense, mais il m'a permis d'accéder facilement et immédiatement à une extraordinaire diversité d'idées et d'information."* Reste que ce n'est qu'une extension de l'information telle qu'on la trouvait déjà sur les premières tablettes d'argiles, estime le biologiste.

Pour [Nicholas A. Christakis](#) ([page personnelle](#)), médecin et spécialiste en sciences sociales, professeur au Département de sociologie de l'université d'Harvard, auteur de *Connected*, les nouvelles techniques d'augmentation cognitives, matérielles ou logicielles, internes ou externes à notre corps, ne changent pas plus notre esprit que les techniques plus anciennes. Aucune ne modifie le cerveau, estime le chercheur. Même si les types plus complexes de logiciels externes, qui ont tendance à associer communication et interaction, sont plus spécifiquement sociaux, l'internet n'est pas différent des autres technologies d'amélioration du cerveau comme les livres ou la téléphonie. Il serait plus exact d'affirmer que *"notre réflexion a donné naissance à l'internet et que l'internet a donné naissance à notre réflexion."*

"J'ai appris la géométrie, le calcul et les mathématiques à l'école d'une manière qui aurait sans doute étonné des mathématiciens des siècles passés. Mais comme bien d'autres étudiants, j'ai fait ceci avec le même cerveau que celui que nous avons depuis des millénaires. Les maths ont certainement influencé la façon dont je pense le monde, mais ont-ils changé ma façon de penser ? Ont-ils changé mon cerveau ? La réponse me semble en grande partie non".

L'intelligence de notre cerveau a évolué en réponse aux exigences de la complexité sociale, affirme l'auteur en reprenant *"l'hypothèse du cerveau social"*. Selon lui, *"le fait que la taille effective d'un groupe humain (comme les unités militaires) n'ait pas significativement changé, malgré les progrès de nos technologies de communication, donne à penser que ce n'est pas la technologie qui est essentielle à notre performance"*. Au contraire, estime-t-il. Le facteur essentiel repose plutôt sur la capacité de l'esprit humain à former des cartes mentales pour comprendre les relations. Et de ce côté-là, l'internet n'a pas changé la capacité de notre cerveau

à se représenter le monde qui l'entoure. *"Nous sommes la même espèce, après l'internet comme avant (...) l'internet ne change pas la réalité fondamentale de ma pensée, pas plus qu'il ne change notre propension fondamentale à la violence ou notre capacité innée à l'amour"*.

L'INTERNET PEUT TOUT CHANGER

L'internet est devenu un usage majoritaire dans le monde développé depuis moins d'une décennie, mais nous pouvons déjà en saisir quelques avantages caractéristiques (il a considérablement amélioré l'accès à l'information, a permis la collaboration à très grande échelle...) et autant d'inconvénients (distractions constantes...). "Nous vivons, pour notre malheur, la plus grande augmentation de la capacité expressive de l'histoire de l'homme. Ce qui était rare et précieux avant a cessé de l'être", explique le professeur [Clay Shirky \(site\)](#), auteur de *Here come Everybody*. Et d'insister sur le choc de l'inclusion où les professionnels des médias cèdent la place à la participation de deux milliards d'amateurs, ce qui a bien sûr pour conséquence de faire baisser la qualité moyenne de la pensée publique.

Pourtant, ce n'est peut-être pas ce constat qui est important, estime-t-il. Il est trop tôt pour répondre à la question, parce que les changements profonds ne seront manifestes que lorsque les nouvelles formes culturelles rendues possibles par la technologie seront assimilées. L'effet principal de l'internet sur notre façon de penser est difficile à révéler quand il affecte le milieu culturel de la pensée – via un moyen de partage bon marché instantané et global -, et pas seulement le comportement des utilisateurs. L'internet pourrait bien devenir un collègue invisible, pour faire référence à cette société de savant qui aurait inventé aux temps modernes la méthode scientifique par l'échange et la validation entre les pairs. Il pourrait permettre à chacun d'accéder à un matériel éducatif minimum dans un océan de narcissisme et d'obsessions sociales. Mais pour cela, il faudra que nous adoptions des normes de partage ouvertes et un fonctionnement participatif, dans un monde où l'éditorialisation est devenue la nouvelle littéracie, c'est-à-dire la nouvelle compétence à acquérir.

Pour le célèbre biologiste évolutionniste, [Richard Dawkins](#), *"le web est une œuvre de génie, l'une des réalisations les plus élevées de l'espèce humaine, dont la qualité la plus remarquable est qu'il n'a pas été construit par un génie individuel, comme Tim Berners-Lee, Steve Wozniak ou Alan Kay, ni par une entreprise comme Sony ou IBM, mais par une confédération anarchiste d'unités largement anonymes situées partout dans le monde."* Malgré les nombreux défauts qu'il constate également dans le fonctionnement d'internet, Dawkins veut rester optimiste, à l'image du projet Wikipédia, qui arrive le plus souvent à faire mouche dans la qualité de ses articles. La rapidité et l'ubiquité de l'internet contribuent au fait que nous devons être plus critiques qu'au temps des livres imprimés. *"Nous pouvons espérer qu'un internet plus rapide, plus omniprésent et moins cher hâte la chute des ayatollahs, des mollahs, des papes, des télévangélistes et tous ceux qui exercent le pouvoir grâce au contrôle des esprits crédules. Peut-être que Tim Berners-Lee, un jour, gagnera le prix Nobel de la Paix, allez savoir ?"*

Hubert Guillaud